

1951

L'UNION AGRICOLE

Organe de la Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie et des Fédérations des Syndicats Agricoles de Producteurs et de Techniciens (Union de Tunisie de la C. G. A.)

Rédaction-Administration-Publicité : 72, Avenue Jules-Ferry - TUNIS - Téléphone : 76.45

Abonnement : 300 fr. par an - Versements : C. C. P. « Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie » - Tunis R. P. 10.306

1950 vient de finir. Avec lui s'achève un demi-siècle qui ne fut qu'une longue suite de bouleversements politiques et sociaux, de géniales inventions et de luttes sanglantes, de progrès scientifiques et de guerre sans merci.

Pour nous, agriculteurs de Tunisie, ce furent de longues années de travail incessant et efficace pour la mise en valeur de terres parfois incultes. Ce fut, par le perfectionnement des méthodes culturales, un développement accru des ressources agricoles du pays, malheureusement interrompu par des années de guerre et de sécheresse.

Quant à l'année 1950, si, faisant suite à une année de récoltes abondantes, on peut la considérer elle-même comme une bonne année, elle fut cependant marquée par des fléaux qui, bien que locaux, n'en furent pas moins désastreux.

Sur le plan économique, 1950 aura été une année d'intense activité par les Congrès et Conférences qui l'ont marquée, que ce soit pour l'oléiculture, les agrumes, la datté, l'élevage, et le transit de nos produits ou le cinquantenaire de l'École d'Agriculture.

Enfin, sur le plan coopératif, l'année qui s'achève aura vu, en Tunisie, de très belles réalisations : Bir-Drassen, l'U.P.O.T.S. à Sfax, Djéradou, Tozeur, Nefta, etc., sans oublier la promulgation du décret sur la réévaluation des bilans dont les conséquences bénéfiques ne tarderont pas à se manifester.

Que sera 1951, première année d'un nouveau demi-siècle qui s'annonce bien mal ? Nul ne le sait. Fasse le Ciel que cette année soit favorable à tous nos agriculteurs, que les récoltes soient abondantes, que rien ne vienne troubler le travail de ceux qui, loin des villes et des passions, s'acharnent à tirer d'un sol, parfois ingrat et rebelle, la subsistance de tous.

Souhaitons, enfin, que le monde retrouve à nouveau une atmosphère de paix et de concorde dont il a tant besoin pour panser ses blessures à peine refermées.

Plus que tout autre encore, l'agriculteur est un partisan de la paix et de l'union, car il est le premier à souffrir dans son patrimoine des méfaits de la guerre, et il sait aussi combien il faut peiner pour réparer les dégâts d'un conflit qu'il n'a, en tous cas, pas voulu.

Notre vœu pour 1951 sera donc : à tous, santé, bonheur et prospérité dans l'union et la paix.

T. A.

L'Union des Coopératives de Travaux Agricoles de Tunisie (U.C.T.A.T.)

tributrice de carburants. Elle a estimé que le rôle qu'elle remplissait auprès des coopératives locales devait être tenu par un organisme indépendant d'elles, et c'est ainsi que les U.C.T.A.T. ont été créées.

Par ailleurs, nous attirons l'attention des usagers sur la qualité du produit. L'explosif agricole est un explosif spécial, ce n'est pas celui utilisé dans les carrières. Un explosif qui ne convient pas risque de rendre le terrain inutilisable pendant plusieurs années.

La création de ces premières activités nouvelles, dont un aperçu vient d'être donné, n'élimine pas l'activité ancienne, bien au contraire. L'U.C.T.A.T. s'efforce de renforcer l'action des coopératives locales.

Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie

Réunion du Conseil d'Administration

Le 4 janvier, le conseil d'administration de la Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie s'est réuni à son siège, 72, avenue Jules-Ferry, sous la présidence de M. Séverin Reynier, président en exercice.

M. Reynier donna tout d'abord lecture des résultats financiers de l'exercice 1950 en soulignant les heureux conséquences d'une saine gestion. Puis le président fit part du projet de budget qui sera soumis à la prochaine assemblée générale et que les membres du conseil approuveront à l'unanimité.

La séance se poursuivit par l'examen de la situation créée par la récente promulgation du décret autorisant la réévaluation des bilans des coopératives agricoles.

L'agriculteur a maintenant la possibilité de faire effectuer un certain nombre de travaux indispensables à la marche de son exploitation et pour lesquels il ne dispose pas des moyens nécessaires. Ces travaux sont facturés au prix le plus bas : le prix de revient pur et simple afin d'aider l'agriculteur à produire le meilleur marché possible.

U.C.T.A.T. 60, rue de Portugal, Tunis.

A la Résidence Générale

L'accident d'automobile survenu le 20 décembre dernier, sur la route de Testour, a heureusement évité aux occupants les conséquences que l'on pouvait craindre au début et nous nous en réjouissons très sincèrement.

C'est ainsi que M. Louis Périer, Résident Général, bien qu'ayant encore une jambe dans le plâtre, a pu assister à Tunis la traditionnelle réception du 1er janvier. A cette réception, assistait également M. Ricaud, Directeur adjoint du cabinet résidentiel, qui a même depuis lors repris ses fonctions.

Quant au capitaine Barras, aide-de-camp, plus gravement atteint, son état est maintenant considéré comme satisfaisant, malgré les deux interventions chirurgicales qu'il a dû subir.

C'est avec une réelle satisfaction que nous avons appris qu'un agriculteur membre de la C. G. A., M. Maxence Moreaud avait participé au transfert des blessés aussitôt après l'accident, prenant dans sa voiture le capitaine Barras, qu'il amena d'abord à Medjez-el-Bab, puis à l'Hôpital Militaire de Tunis.

Le Port de Marseille s'équipe pour recevoir les Primeurs d'Afrique du Nord

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro l'ouverture de Marseille. Voici, extraites du « Monde Économique » du 26 décembre, quelques précisions sur cette nouvelle Bourse.

Il n'est pas inutile afin de compléter nos renseignements sur les opérations portuaires, de rappeler que, pour l'Algérie seule, le tonnage actuel de primeurs et de fruits débarqués se chiffrait à 110.000 tonnes en 1930, transporté par des bateaux dont le tonnage moyen était de l'ordre de 20.000 colts.

Depuis, et en dix ans, de 1938 à 1948, le volume des cargaisons est passé de 185.000 à 230.000 tonnes, les navires transporteurs ayant déformés dans leurs calées un chargement moyen de 70.000 colts.

La Société Nationale des Chemins de Fer Français équipe en gare d'Arc-en-Ardèche une installation de « glaciage » des wagons; ainsi les fruits et primeurs nord-africains ne quitteront les cales réfrigérées des cargos que pour être dirigés directement dans des wagons réfrigérés. Le surplus des marchandises non embarquées sera mis en chambres froides.

La nouvelle organisation du port sera suivie par le venant du Maroc, d'installation modernes et aussi importantes que celles destinées à l'Algérie et à la Tunisie, ce qui nous ouvre un horizon très vaste pour les relations commerciales du Maroc avec la Métropole.

Une opinion allemande sur nos dattes et agrumes

(Extrait du n° 48 de la revue « Der Frucht ein Gemusemarkt » (5-12-50).

Après avoir décrit en termes élogieux l'organisation du Congrès International de la Tunisie, nous nous sommes intéressés à ce qu'il nous apporte de nouvelles et intéressantes particularités de l'Allemagne, toujours en butte à bien des difficultés. Presque tous les exportateurs demandent l'ouverture d'accréditifs et d'accréditifs à 100%.

En outre, les prix demandés comparés à ceux d'autres pays fournis sont très élevés. Les oranges de Tunisie sont excellentes; les oranges de Tunisie sont parmi les meilleures, etc., mais les achats de Tunisie comporteront toujours un gros risque de perte étant donné la longueur du trajet.

Extrait du n° 42 du même journal (8-12-50).

Un bon point pour le Maroc. Instruit par les expériences de l'année précédente, on était anxieux de savoir comment se présenterait la question du nombre de fruits. Les premiers contrôles effectués à ce jour chez les divers acheteurs ont donné de très bons résultats en ce qui concerne notamment les oranges de Tunisie.

Par contre, on constate dans les premiers envois en provenance d'Algérie les mêmes fautes que l'année précédente. Les mêmes critiques ont été formulées: le nombre de fruits indiqué ne correspond pas au marquage des caisses.

SONS DE CLOCHES

Disparité ou Equilibre

par R. DUBREIL

Beaucoup d'agriculteurs, absorbés par leurs semailles, n'ont probablement pas apporté toute l'attention qui convenait à deux articles récents, l'un le 4 novembre dans la Page Économique de « La Dépêche Tunisienne » et l'autre le 25 du même mois, dans « Le Colon Français de Tunisie » et traitant tous deux de la comparaison des prix agricoles avec les prix industriels, concluant tous deux de façon péremptoire que les coefficients d'augmentation actuels des premiers sont supérieurs ou égaux à ceux des seconds.

Le contraire ayant maintes fois été démontré d'une manière tout aussi formelle par les représentants de nos organismes professionnels, nous nous gardons bien de conclure, si ce n'est en disant qu'il est possible de faire émettre aux statistiques différents sons.

Contentons-nous de donner quelques passages caractéristiques de ces articles, puis de citer brièvement quelques opinions étrangères à nos organismes agricoles, donc peu suspectes de partialité, les résumant.

Du premier : compte rendu donné par « L'Information », d'un éditorial de M. Crozier, dans « Bulletin du Conseil National du Patronat Français » :

« ...on s'aperçoit, dans l'ordre des comparaisons valables, que les indices agricoles de gros se situent aux environs de 18 ou 19 contre 17,5 seulement pour les produits industriels de base d'origine intérieure. »

La conclusion du rédacteur de « L'Information » étant : « La mise au point de M. Villiers s'imposait. Dans la mesure où elle démontre que les prix agricoles ne sont, à aucun degré, inférieurs aux prix industriels, mais au contraire légèrement supérieurs, elle apporte de nouvelles clartés sur les déviations « moraux » de la politique de protectionnisme agricole poursuivie avec ténacité depuis la Libération. »

Du second : étude parue dans « L'Industrie Chimique » :

« L'indice général des prix de gros sur la base de 100 en 1938, ressort, en avril 1950, à 1390 pour les produits alimentaires et 2201 pour les produits demi-finis. L'écart est donc d'environ 15 p. 100 en faveur des produits industriels. »

Mais il y a lieu d'apporter à ces calculs un correctif suivant : la part prélevée par l'Etat n'est pas la même pour ces deux catégories de produits. Par le jeu des différentes taxes sur les ventes, les prix des produits industriels sont gonflés d'au moins 15 p. 100 par rapport au prix des produits agricoles, ce qui permet de conclure que l'équilibre des prix entre eux est en moyenne assuré actuellement. »

Ceci est, certes, déjà un peu plus rassurant que les propos aux méditations du lecteur ce passage qui prouve bien la compétence agricole de l'auteur :

« Souhaitons donc que les bienfaits de la nature qui répandent aux toujours très généreuses efforts des producteurs agricoles, profitent à l'ensemble de la nation dont tous les groupes sont solidaires. »

Les deux auteurs étant d'accord sur le point que l'agriculteur jouit des faveurs gouvernementales et « d'un régime fiscal particulièrement bénin », le second conclut que la culture doit encore réduire ses prix. C. Q. F. D.

Mais citons maintenant quelques opinions émises il y a quelques jours au Palais-Bourbon au cours du débat sur la politique agricole :

M. Roulin, après avoir évoqué les innombrables difficultés auxquelles est en butte la paysannerie, affirme que l'agriculteur, « étrennel sacrifié, paye l'impôt pour l'enlèvement de la nation ». »

M. Legendre, à propos de la fixation du prix du blé en 1950, accuse le Gouvernement d'avoir « triché de façon sordide avec les taxes qu'il devrait appliquer. »

M. Lalle remarque que le moyennement des prix agricoles est actuellement au coefficient 15, tandis que celle des prix industriels atteint celui de 22.

Et surtout le passage de la réponse du Ministre Pflimlin, mémorable :

bre d'un Gouvernement peu enclin, comme l'ont rappelé les orateurs précédents, à favoriser les agriculteurs dans les conditions fixées par celui-ci. C'est le Ministère de l'Agriculture qui indique les travaux qu'il y a lieu d'effectuer et l'ordre dans lequel ils doivent être effectués. L'U.C.T.A.T. exécute.

II. — Défense des cultures. — Les maladies cryptogamiques et autres, les insectes de toutes sortes, causent des dégâts importants aux cultures. L'emploi des produits de lutte nécessite souvent un matériel spécial que l'agriculteur ne peut pas souvent acheter, parce qu'il n'en a l'usage que quelques jours par an, ce qui l'obligerait à effectuer un amortissement coûteux.

L'U.C.T.A.T. a adhéré à la Ligue Nationale de Lutte contre les Ennemis des Cultures et tient sa documentation à la disposition de tous les agriculteurs, documentation que l'on trouvera également au Centre de Documentation Agricole, 72, avenue Jules-Ferry, Tunis.

a) Agrumes. — Cet été l'U.C.T.A.T. a ainsi traité aux huiles blanches les agrumes contre les poux. La D.C.V. a cédé à l'U.C.T.A.T. le matériel qu'elle utilisait à cet usage.

b) Arbres à noyaux : oliviers. L'U.C.T.A.T. est également à même de traiter tous les arbres fruitiers non seulement les traitements d'hiver. La production fruitière se développe. Beaucoup de plantations d'arbres à noyaux ont été faites ces dernières années. Il est sage de ne pas attendre pour le traiter que les maladies se soient déclarées lorsque les arbres seront en production. L'expérience de ceux qui ont planté il y a dix ans le prouve. En ce qui concerne l'olivier, dans le Nord et d'autres régions de fumigine. Des traitements efficaces peuvent être faits après la récolte.

c) Désherbant. — L'emploi de l'ormone 2,4.D. comme désherbant dans les céréales a donné d'excellents résultats. Ainsi, dans la dernière réunion de son conseil, l'U.C.T.A.T. a décidé d'acheter le matériel nécessaire à l'amorçage de cette branche d'activité.

d) Semences. — L'U.C.T.A.T. vient de faire construire un tarare à grand rendement (40 quintaux-heure) monté sur remorque, ce qui permet d'aller de ferme en ferme pour nettoyer les grains de céréales et de pondre contre la carie ceux destinés à être semés. La construction de cet important matériel s'est terminée le 14 octobre, ce qui a permis de faire une campagne complète. Les agriculteurs qui ont pour nettoyer les grains dans l'ensemble satisfaisants, sous réserve qu'il s'agit d'un tarare soigné, certes, mais non pas d'un triage.

III. — Explosifs. — L'explosif a de nombreuses applications en agriculture. S'il est encore peu utilisé, c'est qu'il nécessite pour être rentable l'emploi d'instruments spéciaux et d'ouvriers entraînés.

L'U.C.T.A.T. a donc l'intention de créer au début du printemps une

d'une grande partie du parc de tracteurs tunisiens et subsistance de la nécessité, pour en état pour maintenir la production agricole au moins à son niveau actuel et ce dans des conditions qui, du point de vue industriel, peuvent passer pour anticonomiques.

considérant que cette surcharge est spécialement ressentie par les agriculteurs petits, moyens ou nouveaux qui n'ont pu acquiescer de matériel neuf par suite de leur faible trésorerie.

considérant que l'agriculture tunisienne supporte déjà des taxes élevées imposées par la Direction des Finances, par l'application récente de la taxe de transaction;

constatant qu'il n'y a pas lieu pour cette administration de multiplier ainsi des charges qui se surajoutent dangereusement; constatant enfin qu'au regard de ces augmentations l'agriculture est spécialement lésée, et que les produits agricoles ont un prix très nettement inférieur aux coefficients d'augmentation normaux, ce qui rend plus insupportable et anormal ce nouveau droit;

considérant que c'est une nouvelle atteinte à l'économie générale du pays dans la mesure où elle favorise une augmentation très importante de la production agricole.

Emet le vœu que soient désamorties suspendues les dispositions de l'article 45 susvisé du décret du 25 mai 1950 et que l'on revienne, pour les pièces de rechange agricoles, à celles en vigueur antérieurement, selon les propositions des Chambres Consultatives.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

SES POSSIBILITES SES MOYENS

Au début de l'année 1949, le conseil de l'U.C.T.A.T. a donc orienté ses activités nouvelles vers les points suivants :

I. — Lutte contre l'erosion. — Le matériel remis par le Ministère de l'Agriculture travaille chez les agriculteurs dans les conditions fixées par celui-ci. C'est le Ministère de l'Agriculture qui indique les travaux qu'il y a lieu d'effectuer et l'ordre dans lequel ils doivent être effectués. L'U.C.T.A.T. exécute.

II. — Défense des cultures. — Les maladies cryptogamiques et autres, les insectes de toutes sortes, causent des dégâts importants aux cultures. L'emploi des produits de lutte nécessite souvent un matériel spécial que l'agriculteur ne peut pas souvent acheter, parce qu'il n'en a l'usage que quelques jours par an, ce qui l'obligerait à effectuer un amortissement coûteux.

L'U.C.T.A.T. a adhéré à la Ligue Nationale de Lutte contre les Ennemis des Cultures et tient sa documentation à la disposition de tous les agriculteurs, documentation que l'on trouvera également au Centre de Documentation Agricole, 72, avenue Jules-Ferry, Tunis.

a) Agrumes. — Cet été l'U.C.T.A.T. a ainsi traité aux huiles blanches les agrumes contre les poux. La D.C.V. a cédé à l'U.C.T.A.T. le matériel qu'elle utilisait à cet usage.

b) Arbres à noyaux : oliviers. L'U.C.T.A.T. est également à même de traiter tous les arbres fruitiers non seulement les traitements d'hiver. La production fruitière se développe. Beaucoup de plantations d'arbres à noyaux ont été faites ces dernières années. Il est sage de ne pas attendre pour le traiter que les maladies se soient déclarées lorsque les arbres seront en production. L'expérience de ceux qui ont planté il y a dix ans le prouve. En ce qui concerne l'olivier, dans le Nord et d'autres régions de fumigine. Des traitements efficaces peuvent être faits après la récolte.

c) Désherbant. — L'emploi de l'ormone 2,4.D. comme désherbant dans les céréales a donné d'excellents résultats. Ainsi, dans la dernière réunion de son conseil, l'U.C.T.A.T. a décidé d'acheter le matériel nécessaire à l'amorçage de cette branche d'activité.

d) Semences. — L'U.C.T.A.T. vient de faire construire un tarare à grand rendement (40 quintaux-heure) monté sur remorque, ce qui permet d'aller de ferme en ferme pour nettoyer les grains de céréales et de pondre contre la carie ceux destinés à être semés. La construction de cet important matériel s'est terminée le 14 octobre, ce qui a permis de faire une campagne complète. Les agriculteurs qui ont pour nettoyer les grains dans l'ensemble satisfaisants, sous réserve qu'il s'agit d'un tarare soigné, certes, mais non pas d'un triage.

III. — Explosifs. — L'explosif a de nombreuses applications en agriculture. S'il est encore peu utilisé, c'est qu'il nécessite pour être rentable l'emploi d'instruments spéciaux et d'ouvriers entraînés.

L'U.C.T.A.T. a donc l'intention de créer au début du printemps une

d'une grande partie du parc de tracteurs tunisiens et subsistance de la nécessité, pour en état pour maintenir la production agricole au moins à son niveau actuel et ce dans des conditions qui, du point de vue industriel, peuvent passer pour anticonomiques.

considérant que cette surcharge est spécialement ressentie par les agriculteurs petits, moyens ou nouveaux qui n'ont pu acquiescer de matériel neuf par suite de leur faible trésorerie.

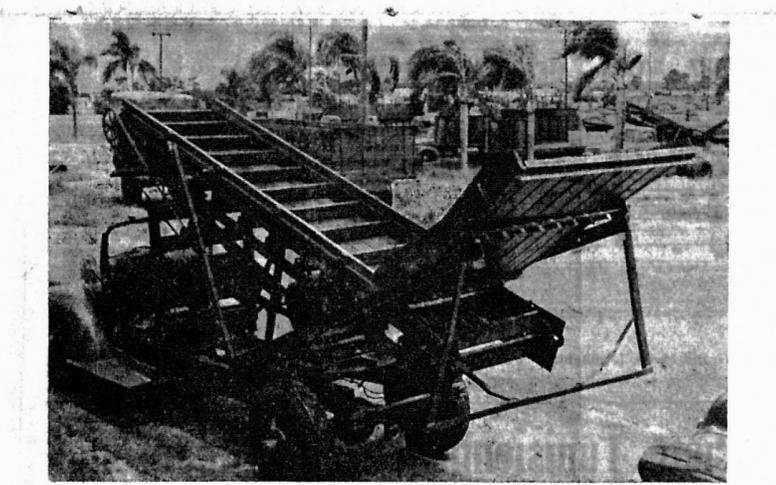
considérant que l'agriculture tunisienne supporte déjà des taxes élevées imposées par la Direction des Finances, par l'application récente de la taxe de transaction;

constatant qu'il n'y a pas lieu pour cette administration de multiplier ainsi des charges qui se surajoutent dangereusement; constatant enfin qu'au regard de ces augmentations l'agriculture est spécialement lésée, et que les produits agricoles ont un prix très nettement inférieur aux coefficients d'augmentation normaux, ce qui rend plus insupportable et anormal ce nouveau droit;

considérant que c'est une nouvelle atteinte à l'économie générale du pays dans la mesure où elle favorise une augmentation très importante de la production agricole.

Emet le vœu que soient désamorties suspendues les dispositions de l'article 45 susvisé du décret du 25 mai 1950 et que l'on revienne, pour les pièces de rechange agricoles, à celles en vigueur antérieurement, selon les propositions des Chambres Consultatives.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.



Appareil de chargement mécanique des agrumes pour leur transport à l'usine (Cliché O. T. U. S.)

Les céréales à travers le monde

ESPAGNE. — La récolte de blé de 1950 est estimée à environ 30 millions de quintaux contre 25 millions l'année dernière et 38 millions de quintaux avant-guerre (moyenne 1935-1939). Mais 50 millions de quintaux seraient nécessaires pour permettre de supprimer le rationnement du pain.

D'autre part, les semailles d'automne ont été facilitées par la pluie qui a mis fin à la sécheresse.

ITALIE. — Dans le domaine du commerce extérieur, l'Italie a conclu un accord avec l'Union Soviétique pour la livraison de 200.000 tonnes de blé et d'autres céréales à la Hongrie, la Syrie et le Pakistan pour des quantités non encore spécifiées.

D'autre part, il est attendu 300.000 tonnes de blé de La Plata de l'ancienne récolte et 500.000 tonnes de la nouvelle, en plus des 100.000 tonnes achetées au Canada.

Enfin, il continue à être escompté une excellente récolte de riz; cette récolte laissera un excédent exportable appréciable, dont une partie pourrait être écoulée en France si les négociations actuellement en cours aboutissent.

ROUMANIE. — On annonce la reprise des relations commerciales entre l'Égypte et la Roumanie. Les négociations en cours prévoient la fourniture par la Roumanie de pétales, de bétail et de céréales en échange de coton brut, de riz et autres produits égyptiens.

HONGRIE. — Par suite de la pénurie causée par la sécheresse, le Gouvernement hongrois s'est vu obligé de rétablir un système de rationnement pour divers produits, et en particulier la farine.

U.R.S.S. — L'U.R.S.S. a fait connaître à la Commission Économique Européenne qu'elle pourrait exporter à l'Europe Occidentale un minimum de : 600.000 tonnes de blé, 500.000 tonnes de seigle et 3.000.000 tonnes de maïs, orge et avoine.

Néanmoins, certains milieux spécialisés doutent que l'U. R. S. S. puisse donner intégralement suite à cette offre en raison de la sécheresse qui a sévi dans les Balkans et des répercussions que peut avoir ce fait sur les exportations soviétiques.

Il y a également lieu de rappeler les négociations en cours avec un certain nombre de pays, tels que la Grande-Bretagne, l'Égypte et l'Italie.

SYRIE. — La récolte de blé est estimée, cette année, à 700.000 tonnes, dont 250.000 constituent l'excédent exportable. Aucune estimation de la récolte d'orge n'a encore été publiée.

EGYPTE. — Les stocks de blé actuels sont, d'après le Ministère de l'Approvisionnement, nettement insuffisants pour couvrir les besoins de la consommation jusqu'à l'apparition de la nouvelle récolte. Les estimations finales de cette dernière et de celles de l'orge résident d'ailleurs des rendements réduits et, d'après « La Revue d'Égypte » du 7 octobre, les cultivateurs n'ont pas livré au Ministère de l'Approvisionnement toutes les quantités de blé prescrites.

320.000 tonnes de blé d'Australie seront importées et livrées au rythme de 90.000 tonnes par mois, la première livraison étant attendue au cours du mois d'octobre. Mais l'Égypte, qui a besoin de 500.000 tonnes de blé de plus que

compter pour en assurer l'heureux aboutissement. Lecture est ensuite faite de deux lettres adressées par le professeur Lavergne et le docteur Fauquet et félicitant les coopératives agricoles de Tunisie du beau résultat obtenu. « Ainsi, déclare le docteur Fauquet, se trouvent atteints deux objectifs d'une part, une mesure d'équité en faveur des anciens socialistes et d'autre part un encouragement au développement de la coopération et à son financement par la souscription de nouvelles parts sociales. »

Après un échange de vues entre les divers membres du conseil, il est reconnu que les mesures prévues par le décret sont à prendre par l'assemblée générale de chaque coopérative sur proposition de son conseil d'administration. Les sommes ensuite à la Direction des Finances pour acceptation définitive.

Il est certain, par ailleurs, qu'il y aurait intérêt à voir établir par le Service de la Mutualité de cette Direction, une réévaluation-type, qui serait ensuite diffusée dans toutes les coopératives. D'autre part, il va de soi que pareille opération devra être faite par un expert-comptable présentant toutes les garanties requises et la Fédération des Coopératives va, dès à présent, procéder à l'établissement d'une liste des experts-comptables agréés par la Direction des Finances, liste qu'elle tendra à la disposition des coopératives agricoles.

Après un échange de vues entre les divers membres du conseil, il est reconnu que les mesures prévues par le décret sont à prendre par l'assemblée générale de chaque coopérative sur proposition de son conseil d'administration. Les sommes ensuite à la Direction des Finances pour acceptation définitive.

Il est certain, par ailleurs, qu'il y aurait intérêt à voir établir par le Service de la Mutualité de cette Direction, une réévaluation-type, qui serait ensuite diffusée dans toutes les coopératives. D'autre part, il va de soi que pareille opération devra être faite par un expert-comptable présentant toutes les garanties requises et la Fédération des Coopératives va, dès à présent, procéder à l'établissement d'une liste des experts-comptables agréés par la Direction des Finances, liste qu'elle tendra à la disposition des coopératives agricoles.

Après un échange de vues entre les divers membres du conseil, il est reconnu que les mesures prévues par le décret sont à prendre par l'assemblée générale de chaque coopérative sur proposition de son conseil d'administration. Les sommes ensuite à la Direction des Finances pour acceptation définitive.

Il est certain, par ailleurs, qu'il y aurait intérêt à voir établir par le Service de la Mutualité de cette Direction, une réévaluation-type, qui serait ensuite diffusée dans toutes les coopératives. D'autre part, il va de soi que pareille opération devra être faite par un expert-comptable présentant toutes les garanties requises et la Fédération des Coopératives va, dès à présent, procéder à l'établissement d'une liste des experts-comptables agréés par la Direction des Finances, liste qu'elle tendra à la disposition des coopératives agricoles.

Après un échange de vues entre les divers membres du conseil, il est reconnu que les mesures prévues par le décret sont à prendre par l'assemblée générale de chaque coopérative sur proposition de son conseil d'administration. Les sommes ensuite à la Direction des Finances pour acceptation définitive.

Il est certain, par ailleurs, qu'il y aurait intérêt à voir établir par le Service de la Mutualité de cette Direction, une réévaluation-type, qui serait ensuite diffusée dans toutes les coopératives. D'autre part, il va de soi que pareille opération devra être faite par un expert-comptable présentant toutes les garanties requises et la Fédération des Coopératives va, dès à présent, procéder à l'établissement d'une liste des experts-comptables agréés par la Direction des Finances, liste qu'elle tendra à la disposition des coopératives agricoles.

Après un échange de vues entre les divers membres du conseil, il est reconnu que les mesures prévues par le décret sont à prendre par l'assemblée générale de chaque coopérative sur proposition de son conseil d'administration. Les sommes ensuite à la Direction des Finances pour acceptation définitive.

Il est certain, par ailleurs, qu'il y aurait intérêt à voir établir par le Service de la Mutualité de cette Direction, une réévaluation-type, qui serait ensuite diffusée dans toutes les coopératives. D'autre part, il va de soi que pareille opération devra être faite par un expert-comptable présentant toutes les garanties requises et la Fédération des Coopératives va, dès à présent, procéder à l'établissement d'une liste des experts-comptables agréés par la Direction des Finances, liste qu'elle tendra à la disposition des coopératives agricoles.

Après un échange de vues entre les divers membres du conseil, il est reconnu que les mesures prévues par le décret sont à prendre par l'assemblée générale de chaque coopérative sur proposition de son conseil d'administration. Les sommes ensuite à la Direction des Finances pour acceptation définitive.

Il est certain, par ailleurs, qu'il y aurait intérêt à voir établir par le Service de la Mutualité de cette Direction, une réévaluation-type, qui serait ensuite diffusée dans toutes les coopératives. D'autre part, il va de soi que pareille opération devra être faite par un expert-comptable présentant toutes les garanties requises et la Fédération des Coopératives va, dès à présent, procéder à l'établissement d'une liste des experts-comptables agréés par la Direction des Finances, liste qu'elle tendra à la disposition des coopératives agricoles.

Après un échange de vues entre les divers membres du conseil, il est reconnu que les mesures prévues par le décret sont à prendre par l'assemblée générale de chaque coopérative sur proposition de son conseil d'administration. Les sommes ensuite à la Direction des Finances pour acceptation définitive.

Il est certain, par ailleurs, qu'il y aurait intérêt à voir établir par le Service de la Mutualité de cette Direction, une réévaluation-type, qui serait ensuite diffusée dans toutes les coopératives. D'autre part, il va de soi que pareille opération devra être faite par un expert-comptable présentant toutes les garanties requises et la Fédération des Coopératives va, dès à présent, procéder à l'établissement d'une liste des experts-comptables agréés par la Direction des Finances, liste qu'elle tendra à la disposition des coopératives agricoles.

Après un échange de vues entre les divers membres du conseil, il est reconnu que les mesures prévues par le décret sont à prendre par l'assemblée générale de chaque coopérative sur proposition de son conseil d'administration. Les sommes ensuite à la Direction des Finances pour acceptation définitive.

Il est certain, par ailleurs, qu'il y aurait intérêt à voir établir par le Service de la Mutualité de cette Direction, une réévaluation-type, qui serait ensuite diffusée dans toutes les coopératives. D'autre part, il va de soi que pareille opération devra être faite par un expert-comptable présentant toutes les garanties requises et la Fédération des Coopératives va, dès à présent, procéder à l'établissement d'une liste des experts-comptables agréés par la Direction des Finances, liste qu'elle tendra à la disposition des coopératives agricoles.

Après un échange de vues entre les divers membres du conseil, il est reconnu que les mesures prévues par le décret sont à prendre par l'assemblée générale de chaque coopérative sur proposition de son conseil d'administration. Les sommes ensuite à la Direction des Finances pour acceptation définitive.

Il est certain, par ailleurs, qu'il y aurait intérêt à voir établir par le Service de la Mutualité de cette Direction, une réévaluation-type, qui serait ensuite diffusée dans toutes les coopératives. D'autre part, il va de soi que pareille opération devra être faite par un expert-comptable présentant toutes les garanties requises et la Fédération des Coopératives va, dès à présent, procéder à l'établissement d'une liste des experts-comptables agréés par la Direction des Finances, liste qu'elle tendra à la disposition des coopératives agricoles.

Après un échange de vues entre les divers membres du conseil, il est reconnu que les mesures prévues par le décret sont à prendre par l'assemblée générale de

# Le Laboratoire de Radiesthésie Agricole

La radiesthésie, dans son ensemble, commence à être connue du grand public, grâce aux travaux de ses précurseurs, mais aussi à la campagne courageuse, menée ces dernières années, par quelques journaux et périodiques de la Métropole, qui n'ont craint de secouer la poussière de nos vieilles conceptions, et d'ouvrir toutes grandes leurs colonnes à cet art, qui sera bientôt une science, et à ses dévotionnaires.

Si les recherches d'eaux souterraines ou de minerais sont connues depuis longtemps, si, ces dernières années, l'on a beaucoup remué peut-être trop, la question médicale, il est un des aspects de la Radiesthésie, qui est probablement le plus important pour l'Afrique du Nord, et pourtant le moins connu.

La Radiesthésie agricole, elle-même, a beaucoup remué, et ses principes : 1° Le nombre très restreint de livres traitant la question (nous ne connaissons que deux traités vraiment intéressants) et 2° Le nombre encore plus restreint de spécialistes ayant approfondi la question, car la pratique de la radiesthésie agricole consiste surtout en un travail peu spectaculaire d'études et de laboratoire, exigeant un bagage qui fait défaut à la majorité des baguettistes et pendulistes.

Nos efforts tendront à combler cette lacune, et à faire connaître aux agriculteurs de l'Afrique du Nord, tout le parti qu'ils peuvent tirer, en recourant aux services du Laboratoire de Radiesthésie Agricole.

La terre est l'élément de la production sur lequel l'homme peut agir avec le plus d'efficacité, en modifiant, soit ses propriétés physiques, soit sa composition chimique, soit en agissant sur sa vie biologique.

La pratique agricole détermine la valeur d'une terre suivant sa structure physique et sa composition chimique. Ces éléments sont fournis par les laboratoires spécialisés.

Mais ces analyses ne peuvent tenir compte de tous les éléments, notamment de certains rayons telluriques : magnétiques, électriques, radio-actifs, etc., qui sillonnent la terre et qui, conjugués aux éléments physiques et chimiques, forment la « spécificité » de chaque terre, différente de celle du terrain voisin.

Chaque corps, dans la nature, émet des radiations, et « résonne » de façon différente, comme chaque terre, chaque plant, chaque semence, chaque engrais, chaque amendement « résonne », de sa propre « résonance ».

Cette résonance, grand principe biologique, qui régit la vie des plantes, comme celle des animaux et celle des hommes, a permis de contrôler une loi naturelle : « Pour qu'il y ait maximum de rendement, le plant, la semence, l'engrais, l'amendement doivent être en accord de résonance avec la terre qui les accueille. »

Toute la radiesthésie agricole est basée sur cette loi des Résonances et des Citrons ci-après quelques applications, tenant compte de la connaissance du rôle que le laboratoire de radiesthésie est appelé à jouer dans l'agriculture.

**CHOIX DES PLANTS ET SEMENCES**

La loi des résonances est tellement subtile, que, même si une terre est prédisposée à recevoir de la vigne, des céréales ou des arbres fruitiers, des hommes, des animaux, indiquera, non seulement l'espèce, mais la variété la plus favorable de cette espèce.

De nombreux colons attachent à cette question capitale une importance toute relative.

Les uns choisissent les plants ou les semences de façon empirique, très souvent parce que le voisin a obtenu des résultats satisfaisants avec telle ou telle variété ; d'autres font analyser leurs terres par les laboratoires et l'analyse chimique décide de leur choix ; d'autres encore se laissent guider par des négociants, parfois honnêtes et de bonne foi, mais qui disposent rarement des éléments indispensables à cette opération délicate.

Quand on s'occupe d'une plantation de vigne ou d'arbres contenant souvent tout l'espoir et tout l'avenir d'une exploitation agricole ; que cette même plantation entraîne des frais considérables et une période d'attente de trois ou quatre ans, et même plus ; qu'en cas d'échec, le colon n'a souvent ni le courage, ni les moyens d'arracher et de remplacer les plantations, on conviendra qu'il faut apporter à cette opération délicate, tous les éléments qui sont à la portée de la science moderne, et non plus se confiner dans les vieilles conceptions.

Nous ne le répéterons jamais assez : c'est parce que l'on ne tient aucun compte de la résonance que l'on constate tant d'échecs, tant d'abandon en agriculture, qu'en arboriculture et en élevage (Prof. Larvaron).

**CHOIX ET DOSAGE DES ENGRAIS**

L'apport de l'engrais ou amendement doit provenir de la terre, de la potasse et le chaux, en quantités telles, que l'harmonie entre ces deux éléments indispensables offre le maximum de croissance et de rendement à un plant déterminé.

Il ne s'agit donc pas de choisir n'importe quel engrais mais uniquement celui qui est en résonance parfaite avec la terre et avec le plant ou la semence, et de ce fait produit cette harmonie indispensable.

**Travaux et fournitures pour amateurs**

**M. MAURER**  
Photographe - Portraïtiste

**SPECIALITES DE PHOTOS D'ENFANTS**  
5, Rue St-Charles - Tunis  
Téléphone 76.20

IMPRIMERIE LA RAPIDE  
Le gérant responsable : E. COANET.

# Le Coin des Agrumes

**PROGRESSION DES EXPORTATIONS ALGERIENNES**

D'après l'hebdomadaire « Fructidor », les exportations algériennes d'agrumes depuis le début de la campagne ont marqué un très net progrès sur les résultats de la campagne 1949-50, comme on pourra s'en rendre compte en comparant les chiffres ci-après totaux et les exportations du début de la campagne au 25 novembre :

	Camp. 1949-50	Camp. 1950-51
Clementines	94.117	141.295
Mandarines	583	13.263
Oranges	73.161	110.354
Citrons	703	2.071
Pomelos	2.139	4.818
Autres agrumes	2.521	5.319
Totaux	173.224	277.120

**DETERMINATION DE LA QUALITE ET DU POURCENTAGE DE GERMINATION DES GRAINES**

Cette opération, habituellement délicate et longue, étant donnée qu'elle doit être entourée de soins spéciaux, est menée rondement dans le Laboratoire de Radiesthésie Agricole et ses résultats sont d'une précision remarquable, parce que les tests sont établis sur des milliers de graines.

Diverses autres opérations sont faites au Laboratoire nous aurons l'occasion d'y revenir en temps opportun, pour les faire connaître aux membres de la grande famille agricole.

Nous constatons avec joie, que le recours à la Radiesthésie Agricole a pris pied et s'amplifie rapidement, grâce aux efforts et à la persévérance de ses pionniers qui ont compris les immenses services que cette science peut rendre à l'agriculture.

Mais le nombre d'agriculteurs qui consultent régulièrement le laboratoire de radiesthésie agricole est relativement restreint, il faut en voir la cause dans l'ignorance quasi-totale de l'existence des dits laboratoires et de leurs possibilités.

Il appartient aux dirigeants des Syndicats Agricoles, aux Reves et Journaux spécialisés, à tous ceux qui occupent un poste prépondérant dans la Vie Agricole, de combler cette lacune. Ils doivent en finir avec le scepticisme, la méfiance qui accompagnent toute nouvelle science, toute nouvelle méthode, et qui en retardent tant le développement.

La radiesthésie et la radiesthésie agricole possèdent leurs titres de noblesse, par des noms comme Branly, d'Arsonval, Viré, Nicolas, Larvaron, Mager, de Dorlodot, et tant d'autres savants, qui l'ont pratiquée, étudiée, pratiquée. Elle a acquis droit de cité par les immenses services qu'elle a rendus dans différents domaines.

La non-utilisation des Laboratoires de Radiesthésie Agricole est une lacune dans la Vie Economique. Elle doit être comblée.

**H. DE LANDTSEEHER**  
Ingénieur-Radiesthésiste  
Président de la C.F.R.  
Délégué de la C.F.R.  
M. de Landtseeher répondra gracieusement à toute demande de renseignements, 33 rue de la Vieille Mosquée, Oran (Algérie).

# LE COUT DE LA VIE DANS LE MONDE

D'après les statistiques du Bureau International du Travail, concernant la période de douze mois terminée en août 1950 pour certains pays, en juin et juillet pour d'autres, le coût de la vie a subi une hausse de plus de 2 p. 100 par rapport à l'année précédente dans les pays suivants : Autriche, 9 p. 100 ; Canada, 4 p. 100 ; Ceylan, 7 p. 100 ; Danemark, 5 p. 100 ; Finlande, 15 p. 100 ; France, 10 p. 100 ; Inde, 6 p. 100 ; Mexique, 4 p. 100 ; Pays-Bas, 10 p. 100 ; Norvège, 6 p. 100 ; Paraguay, 55 p. 100 ; Pérou, 11 p. 100 ; Rhodésie du Nord, 4 p. 100 ; Rhodésie du Sud, 8 p. 100 ; Enfin, Afrique du Sud, 4 p. 100 ; Chili, Costa-Rica et Espagne, 11 p. 100.

Par contre, le coût de la vie a baissé de plus de 2 p. 100 dans les pays ci-après : Allemagne (bizonie), 6 p. 100 ; Birmanie, 19 p. 100 ; Israël, 8 p. 100 ; Iran, 23 p. 100 ; Japon, 10 p. 100 ; Liban, 7 p. 100 ; Uruguay, 7 p. 100.

Le mouvement du coût de la vie accuse des différences de 2 p. 100 au moins dans neuf pays. Dans la République Dominicaine, en Suède, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, la hausse n'excède pas 2 p. 100. En Belgique, dans les Indes, au Luxembourg et en Suisse, la baisse est inférieure à 2 p. 100.

Aux Etats-Unis, selon « L'U. S. News and World Report » (37/10), les prix des articles de consommation tendent à monter dans tous les secteurs. Pour les achats de fin d'année, les prix seront élevés et dépasseront même pour un grand nombre ceux enregistrés jusqu'ici.

(« Le Paysan d'Oranie »).

# LE COIN DU VITICULTEUR

**LE MARCHE INTERNATIONAL DU VIN**

Presque tous les pays européens producteurs de vin signalaient, en 1950 des rendements très élevés, supérieurs à la moyenne des dix dernières années. Par rapport à 1949, la production de vin serait de 35 à 40 millions d'hectolitres plus importante en 1950-51 (sans l'Union Soviétique). Une telle différence est considérable et provoque, en fait, une concurrence internationale sur les marchés d'exportation.

Voici quelques chiffres : En Italie, on attend 40 millions d'hectolitres contre 36 en 1949-50 ; en Espagne, 20 millions d'hl. contre 15 millions ; au Portugal, 8 millions d'hl. (sans changement notable) ; en Allemagne Occidentale, 3 millions d'hl. soit 10 p. 100 de plus qu'en 1949. On ne possède pas encore de statistiques complètes pour les pays balkaniques, mais il est dès à présent certain que leur production globale de 1949-50, soit 18 millions d'hectolitres, sera sensiblement dépassée.

La Yougoslavie augmente sans cesse ses exportations de vins. Au cours du premier semestre de 1950, elle a vendu dans 14 pays 170.000 hl., c'est-à-dire une quantité identique aux exportations de toute l'année 1949. Ses principaux clients sont l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède et même des pays lointains comme le Mexique et le Brésil.

La Hollande est un intéressant débouché pour les vins français, même si la consommation de vins courants n'a pas retrouvé son volume d'avant-guerre (environ cent mille hectolitres par an). La France occupe à nouveau le premier et le deuxième rang des fournisseurs de ce pays. Avec une propagande habile et une politique prudente des prix, il devrait être possible d'augmenter nos ventes en Hollande, la consommation de vin par tête d'habitant étant encore extrêmement faible.

Parmi nos concurrents, signalons la Grèce qui a exporté, au cours du premier semestre de 1950, environ 9750 hl. de vin de consommation courante à un prix moyen de 27 fr. 80 le litre. Les deux principaux clients de ce pays sont l'Allemagne et la Suisse.

**LE BUREAU DE L'OFFICE INTERNATIONAL DU VIN S'EST REUNI A PARIS LE 19 DECEMBRE**

Une réunion des bureaux de l'Office international du vin a eu lieu le 19 décembre 1950, à Paris, sous la présidence du baron Le Roy, président du Comité de l'O.I.V.

L'ordre du jour de cette réunion comprenait l'examen des suites à donner à certaines motions adoptées par le VIème congrès international de la vigne et du vin d'Athènes, concernant notamment : — une réunion préparatoire de la sous-commission d'experts pour l'unification des méthodes d'analyse des vins, et qui pour la définition internationale des vins spéciaux ; — les instructions à donner par les gouvernements intéressés à leurs délégations respectives à la conférence de Torquay, en vue d'une amélioration de la position du vin sur le plan tarifaire international ; — les mesures envisagées dans les divers pays, en vue du renforcement de la politique de défense viticole, prévue en vue d'une conférence viticole européenne.

A l'issue de la réunion, il a été décidé de recommander aux Etats membres de désigner rapidement leurs experts devant participer à une réunion préparatoire, prévue en principe pour fin mars 1951, à Narbonne, en vue de l'accomplissement de travaux préliminaires définis par le congrès d'Athènes.

En ce qui concerne la conférence tarifaire de Torquay, il est apparu qu'une entente internationale pourrait être réalisée en vue d'une réduction des droits de douane et taxes intérieures, en faveur des vins d'origine bénéficiant d'une appellation légale, qu'ils soient logés en bouteilles ou en fûts.

Quant aux mesures envisagées ou déjà prises dans les divers pays viticoles, visant à l'orientation et au renforcement de la politique de qualité en matière de vignes et de vins, on peut affirmer que tous les gouvernements et les organisations viticoles des pays intéressés se sont déjà engagés et ont la volonté marquée de s'engager à nouveau, préconisée par le congrès d'Athènes, c'est-à-dire d'une discipline comportant des règles nécessaires pour la reconstitution et l'amélioration de la qualité des vignobles et des vins qui en sont issus. Il est évident que les gouvernements intéressés et de l'O.I.V. a été envisagée, au sein de l'O.E.C.E. a été envisagée, dans la répartition à faire entre les pays européens, le maximum de livraisons de soufre viticoles.

**UN ORANGER PRODUIT 12 QUINZAUX DE FRUITS**

Un curieux phénomène d'un petit vigneron de Calabre, en Italie, a produit 12 quintaux d'oranges, battant ainsi tous les records de la région. Cet arbre, qui a une trentaine d'années, s'élève à 5 mètres de hauteur.

**CULTURES MARAICHÈRES DANS LES PLANTATIONS D'AGRUMES**

Depuis la guerre, en Australie, les horticulteurs des régions chaudes se sont de plus en plus spécialisés dans les cultures fruitières irriguées. Pour rendre ce genre de culture plus rentable, on y associe de bons produits maraichers.

Ce système a donné d'excellents résultats quand il s'agissait de la culture des agrumes. En effet, ces cultures se développent lentement pendant les premières années ; le sol est donc peu couvert et soumis à l'érosion, notamment dans les vergers irrigués. Les cultures maraichères protègent le sol et profitent de l'excédent d'eau.

Pour la récolte de tous ces oranges, utilisez la pince cueille-orange. Coutellerie COLLINI, 28, rue Al-Djazira.

**VIENT DE PARAÎTRE « ANNUAIRE DES AGRUMES NORD-AFRICAINES »**

(Annuaire Nord-Africain de l'Arboriculture fruitière) TROISIÈME ANNÉE

Tous les renseignements concernant la Culture et le Commerce des Agrumes en Afrique du Nord, envoies aux adresses ci-dessous.

Adresse des Organismes administratifs : — Décrets et Arrêtés, — Articles sur : — La Technique Culturelle, — Le Froid au Service des Agrumes, — Dix ans de Conserverie Algérienne, — Les Agrumes en Espagne etc., — Les listes syndicales, des Fabricants d'Emballages, etc., — La liste des Agrumiculteurs classés par surface cultivée individuellement.

En vente à la Terre Africaine, 12 Bd Baudin, Alger, au prix de 600 francs.

Envoi recommandé contre virement de 685 francs au C. C. P. 646-70, Alger.

**WINPOWER**  
met à votre service  
l'énergie du vent sous forme de courant électrique  
Batteries insulfatées « HYDRA »  
Postes T. S. F. « Amplex » pour le Bled  
Équipés d'un bloc vibreur 6, 12 ou 32 volts Mollory américain d'origine  
Réfrigérateur au pétrole et électrique  
« POIRSON »  
AGENT POUR LA TUNISIE :  
**L. PABION**  
32, avenue de Paris, TUNIS — Tél. 41.43

**TARIF DOUANIER BENELUX APPLICABLE A L'ENTREE DES AGRUMES AUX PAYS-BAS**

N° 55 Oranges, citrons et fruits similaires :

a) Oranges et mandarines : 1. Bigarades ou oranges amères : exemption.  
2. autres :  
A) du 1er mars au 31 octobre inclus : valeur 15 p. 100 ;  
B) du 1er novembre au dernier jour de février inclus : valeur 20 p. 100 ;  
b) Citrons : valeur 15 p. 100 ;  
c) Pamplemousses et autres :  
1. Pamplemousses :  
A) du 15 octobre au 15 avril inclus : valeur 12 p. 100 ;  
B) du 16 avril au 14 octobre inclus : valeur 15 p. 100 ;  
2. Cédrais logés dans l'eau salée : exemption.  
3. Autres (cédrais autres que dans l'eau salée), bergamottes, etc. : valeur 20 p. 100.

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1950, le niveau des droits d'entrée indiqués ci-dessus a été modifié comme suit :  
55a Citrons : valeur 13 p. 100.  
Bigarades et oranges amères, pamplemousses et autres : sans changement.

Taxes diverses :  
— Taxe d'importation : 3 p. 100.  
— Droit de statistique : 2 p. 100 ;  
— Redevance pour le Rijksbureau : 0,75 p. 100.

**LE MARCHE DES AGRUMES ET DES PRIMEURS AU MAROC**

Pour les producteurs et exportateurs d'agrumes et de tomates, les difficultés commerciales se sont considérablement aggravées en France, en Angleterre et en Allemagne au cours de la semaine écoulée. Dans les ports français, les oranges « navel » ont été vendues à des cours de 35-45 et les clémentines de 50-60. Ceux des tomates n'ont pas dépassé 45-65. Même marasme en Allemagne pour les oranges, malgré une légère reprise vendredi 15-22 marks la caisse. Baisse en Angleterre sur les tomates dont les prix sont retombés à 10-12 sh. à Londres, 14-16 sh. dans les villes de province.

**OLEICULTURE**

PRODUCTION D'HUILE D'OLIVE PAR LE PORTUGAL

1950, suivant la date d'octobre 1950 nous est aimablement communiqué par le Conseiller Commercial près l'Ambassade de France à Lisbonne.

Le Portugal est, traditionnellement, un producteur important d'huile d'olive.

Les quelques chiffres officiels suivants, publiés par l'Institut National de Statistiques et concernant la production, le prouvent :

Année	Litres
1927	98.600.000
1928	28.600.000
1929	84.200.000
1937	108.100.000
1938	37.100.000
1939	84.200.000
1945	48.700.000
1947	101.800.000
1948	31.600.000
1949	env. 100.000.000

Prix d'achat au producteur :  
Extra (1<sup>er</sup> d'acidité) : 12,00  
1/2 Extra (1<sup>er</sup>) : 11,58  
N° 2 (2<sup>es</sup>) : 11,10  
Ordinaire (5<sup>es</sup>) : 10,30

Prix de vente au grossiste au détailant :  
13,10  
12,70  
12,30  
11,40

Prix de vente au détailant au consommateur :  
13,70  
13,30  
12,90  
12,00

Les exportations ont, pour la destination traditionnelle le Brésil, payés dans le total de 2.227.708 kg., valant 89.351.354 escudos, en 1949 1.165.018 kg., valant 47.097.322 esc.

L'huile d'olive d'origine portugaise est particulièrement recherchée dans ce pays où le peuplement portugais est important et elle atteint des prix très élevés. Pour conserver le marché, les Portugais ont fait des exportations au début de l'année 1949, alors que la récolte de l'année précédente ne leur permettait pas et pour subvenir aux besoins du marché intérieur il a fallu pratiquer des importations compensatrices. Les achats ont été faits en Tunisie (1.185.000 kg., estimés 31.127.400 escudos).

Ci-après, à titre d'information, le détail des exportations pour les deux années 1948 et 1949 :

	Kg.	Escudos
Empire Colonial port.	1.355.258	26.460.897
Allemagne	546	21.121
Argentine	206	8.357
Belgique-Luxembourg	55.944	2.269.513
Congo belge	2.227.708	89.351.354
Brésil	119.349	4.845.450
Etats-Unis	471	18.377
France	886	9.433
Angleterre	299.093	12.000
Afrique occidentale britannique	10.000	406.000
Canada	600	24.368
Colonies brésiliennes centrales et du sud	6.983	282.948
Union sud-africaine	375	15.217
Norvège	186	6.615
Hollande	1.323	32.916
Venezuela	195	7.909
Autres pays	10.043	172.167
Navires étrangers		
Total	3.845.574	124.705.606

**La Vie Coopérative**  
SOCOBLE

L'assemblée générale des membres de la Société Coopérative de Blé de Tunisie « Socoble » se tiendra à Tunis, à la Maison des Agriculteurs, 6, avenue Roustan, le jeudi 11 janvier 1951, à 9 h. 30.

Le samedi 23 décembre, à 9 h., s'est tenue, à la Maison des Agriculteurs, sous la présidence de M. Bernard Trouillet, l'assemblée générale de la Coopérative des Éleveurs de Porcs de Tunisie, en présence des représentants du Service de la Mutualité, de la Chambre Française d'Agriculture du Nord et de l'U.T.-C.G.A.

Ouvrant la séance, le président remercia ces trois organismes de l'aide qu'ils apportent sans cesse à la Coopérative, tant sur le plan de la métropolitain, et fait, à ce propos, donner lecture d'une lettre de M. Martin, président de la C.G.A. métropolitaine, au sujet de l'admission des porcs tunisiens dans la Métropole.

Après avoir brossé un tableau de l'activité de son groupement durant l'année écoulée, M. Trouillet fit part à l'assemblée de ses projets d'avenir dans le but de régulariser le marché, pour qui sont approuvés à l'unanimité. Pour les réaliser, une augmentation du capital est nécessaire qui sera réalisée au prorata des apports de chaque adhérent.

Des modifications de détail sont ensuite apportées aux statuts. C'est ainsi que le nombre des administrateurs passe de 9 à 12. Ces trois nouveaux membres désignés sont MM. Albert Chavent (Zaghouanet), Félix Mignani (Tunis), Balleue, Henri Abis (Ain-Draham). M. Roger Leclerc est nommé commissaire aux comptes pour 1951.

Trois administrateurs sortants : MM. Jacques Dumont, Arnold Dommenge et Jean Lacoste, voient leurs mandats renouvelés pour trois ans. Le bilan et le rapport de M. Hofferer, commissaire en exercice, sont approuvés à l'unanimité, et quitte est donné au Conseil d'Administration. Sur proposition de M. Noël, l'assemblée adresse ses remerciements et ses félicitations pour les réalisations obtenues au Président, au bureau, ainsi qu'au personnel administratif.

Une fois de plus, les éleveurs de porcs ont montré qu'ils sont décidés à demeurer unis au sein de leur coopérative à qui ils font confiance pour poursuivre l'organisation de leur profession.

**REUNION DE LA COOPERATIVE DES ELEVEURS DE PORCS**

Le samedi 23 décembre, à 9 h., s'est tenue, à la Maison des Agriculteurs, sous la présidence de M. Bernard Trouillet, l'assemblée générale de la Coopérative des Éleveurs de Porcs de Tunisie, en présence des représentants du Service de la Mutualité, de la Chambre Française d'Agriculture du Nord et de l'U.T.-C.G.A.

Ouvrant la séance, le président remercia ces trois organismes de l'aide qu'ils apportent sans cesse à la Coopérative, tant sur le plan de la métropolitain, et fait, à ce propos, donner lecture d'une lettre de M. Martin, président de la C.G.A. métropolitaine, au sujet de l'admission des porcs tunisiens dans la Métropole.

Après avoir brossé un tableau de l'activité de son groupement durant l'année écoulée, M. Trouillet fit part à l'assemblée de ses projets d'avenir dans le but de régulariser le marché, pour qui sont approuvés à l'unanimité. Pour les réaliser, une augmentation du capital est nécessaire qui sera réalisée au prorata des apports de chaque adhérent.

Des modifications de détail sont ensuite apportées aux statuts. C'est ainsi que le nombre des administrateurs passe de 9 à 12. Ces trois nouveaux membres désignés sont MM. Albert Chavent (Zaghouanet), Félix Mignani (Tunis), Balleue, Henri Abis (Ain-Draham). M. Roger Leclerc est nommé commissaire aux comptes pour 1951.

Trois administrateurs sortants : MM. Jacques Dumont, Arnold Dommenge et Jean Lacoste, voient leurs mandats renouvelés pour trois ans. Le bilan et le rapport de M. Hofferer, commissaire en exercice, sont approuvés à l'unanimité, et quitte est donné au Conseil d'Administration. Sur proposition de M. Noël, l'assemblée adresse ses remerciements et ses félicitations pour les réalisations obtenues au Président, au bureau, ainsi qu'au personnel administratif.

Une fois de plus, les éleveurs de porcs ont montré qu'ils sont décidés à demeurer unis au sein de leur coopérative à qui ils font confiance pour poursuivre l'organisation de leur profession.

**VITICULTEURS !**

Utilisez le sécateur à vigne livré avec bon de garantie. Exclusivité de la Coutellerie COLLINI, 28, rue Al-Djazira.

**VIENT DE PARAÎTRE TRAITE D'ENOLOGIE TRANSFORMATIONS ET TRAITEMENTS DES VINS**  
par J. Ribereau - Gayon  
Un volume relié de 546 pages, 13 figures et 2 planches hors texte. - Prix franco : 2.535 francs (Bé-ranger).

Ce beau volume contient 16 chapitres relatifs aux dernières découvertes et aux traitements des vins.

La première partie traite des « transformations des vins », l'oxydation, l'esterification, les bactéries, les phénomènes colloïdaux. Les modifications de la qualité sont également étudiées dans le plus grand détail (précipitations, vieillissement, clarification et stabilisation spontanées). Tous les renseignements sont présentés depuis les études de Pasteur jusqu'à nos jours.

La deuxième partie concerne plus particulièrement les traitements des vins : toutes les pratiques courantes et récentes sont exposées avec attention et minutie : collage, filtration, utilisation de la bentonite, de la gomme arabique, chauffage et réfrigération.

Les différents traitements sont étudiés du double point de vue technique et réglementation.

**VITICULTEURS**

Utilisez le sécateur à vigne, marque « Clé Leglignan ». Garant. Ph. LOSARDO, 45, rue Thiers.

Voici enfin un procédé nouveau de GREFFAGE de la VIGNE à l'aide d'une MACHINE à GREFFER ÉLECTRIQUE fonctionnant sur courant continu, à 220 volts, étudiée et mise au point au cours de plusieurs années d'expérience dans une région viticole.

Tout viticulteur peut maintenant faire lui-même ses greffes à un prix 3 fois moins élevé. Reprise assurée dans les meilleures conditions.

Documentation T 18 sur procédé et machine adressée sur demande contre envoi de 3 timbres-poste de 15 fr.

**Société PRATICA**  
Constructions Electro-Agricoles  
Capital 12.000.000 de francs  
Boulevard de la République  
VILLEFRANCHE-C/3, (Rhône)

**MEFIEZ-VOUS DES APPARENCES**

Achetez un bon POSTE un poste PHILIPS sur secteur ou sur batterie 6 Volts

**DIONISIO Frères**  
49 bis, r. de Serbie TUNIS  
(en face de l'église St-Joseph)  
Facilités de paiement

N. B. - Grand choix de machines à coudre et glacières GEM

*Votre fauteuil cuir*

*François Labé*

28, Rue Es Sadikra  
Tél. 47.02

**Société Tunisienne de Défoncement**

8, Rue Jean-Le-Vacher — TUNIS

**Sous-Solage profond**

**MATÉRIEL D'HUILERIE PIERALISI**

Agent Général : G. E. R. I. (M. LANG)  
7, rue Pierre-Curie, TUNIS — Tél. 18-46

**Matériel visible en fonctionnement dans les usines de la S. C. O. N. T. à DJERADOU et TAKELSA. PRIX TRÈS ÉTUDIÉS**

**ANNEE 1948**

	Kg.	Escudos
Empire Colonial port.	1.355.258	26.460.897
Allemagne	546	21.121
Argentine	206	8.357
Belgique-Luxembourg	55.944	2.269.513
Congo belge	2.227.708	89.351.354
Brésil	119.349	4.845.450
Etats-Unis	471	18.377
France	886	9.433
Angleterre	299.093	12.000
Afrique occidentale britannique	10.000	406.000
Canada	600	24.368
Colonies brésiliennes centrales et du sud	6.983	282.948
Union sud-africaine	375	15.217
Norvège	186	6.615
Hollande	1.323	32.916
Venezuela	195	7.909
Autres pays	10.043	172.167
Navires étrangers		
Total	3.845.574	124.705.606

**ANNEE 1949**

	Kg.	Escudos
Empire colonial portugais	970.997	21.830.769
Argentine	1.079	40.523
Congo belge	6.914	279.960
Brésil	1.165.018	47.097.322
Danemark	82.300	3.336.092
Etats-Unis	89	3.613
France	126	4.909
Angleterre	126	4.909
Colonies brésiliennes centrales et du Sud.	731	29.679
Venezuela	92	3.735
Autres pays	386	13.734
Navires étrangers	18.979	262.153
Total	2.246.817	72.906.277

Pour 1950, les chiffres provisoires publiés ne concernent que les 8 premiers mois de l'année et sont les suivants :

	Kg.	Escudos
Empire colonial portugais	1.859.410	
Brésil	584.810	
Etats-Unis	100.892	
Autres pays	143.882	
Soit	2.588.794	

**Droits de douane**

Les droits à l'entrée n'ont pas été sensiblement modifiés par les récents changements intervenus dans le tarif douanier. Ils sont les suivants :

N° 601 A : huile d'olive supérieure à 1,2 : 0,05.  
N° 601 B : huile d'olive avec un autre degré : 0,035.

Ce tarif est en escudos-or et doit être multiplié par 40 pour donner le prix approximatif en escudos actuels.

**ÉLEVEURS**

La pince à castrer « Burdizzo » pour bétail est disponible à la COUTELLERIE COLLINI, 28, rue Al-Djazira, tél. 41.93, Tunis.

**VITICULTEURS !**

Voici enfin un procédé nouveau de GREFFAGE de la VIGNE à l'aide d'une MACHINE à GREFFER ÉLECTRIQUE fonctionnant sur courant continu, à 220 volts, étudiée et mise au point au cours de plusieurs années d'expérience dans une région viticole.

Tout viticulteur peut maintenant faire lui-même ses greffes à un prix 3 fois moins élevé. Reprise assurée dans les meilleures conditions.

Documentation T 18 sur procédé et machine adressée sur demande contre envoi de 3 timbres-poste de 15 fr.

**Société PRATICA**  
Constructions Electro-Agricoles  
Capital 12.000.000 de francs  
Boulevard de la République  
VILLEFRANCHE-C/3, (Rhône)

# COURS ET MERCURIALES

Les divers marchés rendus sur la situation des marchés extérieurs et le Bulletin quotidien des Halles centrales de Paris sont reçus régulièrement à notre centre de documentation où ils peuvent être consultés à loisir par tous ceux qui s'intéressent aux cours et mercuriales.

## TUNISIE

### ABATTOIRS ET MARCHÉ AUX BESTIAUX

(Semaine du 25 au 31 décembre 1950.)

Entrées au Marché aux bestiaux : bovins, 1.034; ovins, 4.000; caprins, 619; volailles, 254, soit au total 5.907.

Abattoirs aux abattoirs : bovins 565; ovins et caprins, 2.388; équidés, 82; dromadaire, 1; porcs, 368 soit au total 3.405.

Prix à la vente au kilo de viande :

Bœufs, vaches, taureaux, abattoirs, sur pied, 80-145; abattoirs 140-180 et 210-270.

Veaux de lait, sur pied, 130-180 (ne se vendent pas à la cheville); Belliers, sur pied, 110-140; brebis sur pied, 100-120 (pas de vente à la cheville).

Agneaux et Berkous, sur pied, 110-150; abattoirs, 280-340.

Chèvres et Chx, sur pied, 80-120; abattoirs, 200-250.

Porcs, sur pied, 145-135; abattoirs 140-180.

mandés, car on trouve dans la plupart des vins d'Algérie à Marseille un élément important qui favorise la demande de ces vins à faible degré.

A la Bourse, on publie la cote suivante : vins rouge 10 à 11 degrés, 280 à 290; au-dessus, 280 à 285 le degré-hecto suivant couleur, qualité, enlèvement en plus.

### SETE

Vins d'Algérie à Alger jusqu'à 10 degrés 9, 315; 11 à 12° 5, 315-325; Oran, 12 à 12° 9, 330-340; 13 à 13° 9, 345-355; 14 et au-dessus, 355. Tunis 12 à 12° 9, 330-330; 13 à 13° 9, 330-340 le degré, quai Sete, tous rais en sus suivant origine, degré et qualité.

### NIMES

Vin rouge de 10 à 11°, 280-285 suivant couleur, qualité et conditions.

### PERPIGNAN

Vin rouge 8,5 à 11°, 280-275; 11 à 12°, 275-280; 12 et au-dessus, 280-290 le degré-hecto, suivant couleur, qualité et enlèvement.

### MONTPELLIER

Vins rouges 10°, 280; 11° 5, 295-270; vin d'exportation, 220 fr. l'hecto-dégré selon couleur et qualité.

Commission spéciale de cotage des vins de 10° de consommation courante 285 le degré-hecto.

### NARBONNE

Vin de consommation 10°, 285; 10,5 à 12°, 280; Corbières avec la pel 11 à 12°, 285-290 le degré.

Commission spéciale pour les vins de 10°, 285 le degré-hecto.

### GRANDE-BRETAGNE (Londres, 22 décembre).

#### AGRUMES

On n'a pas assisté cette année sur le marché au « rush » habituel qui caractérise la semaine précédant la fête de « Christmas ». Le marché a conservé son calme et cette semaine n'aura présenté qu'une physionomie de semaine ordinaire.

Le rythme des arrivages a été soutenu, bien que les conditions maritimes défavorables aient causé de nombreuses perturbations dans les services de ferry-boat avec le continent.

On s'attend, en général, à un affaiblissement des cours, chose assez normale après la période des fêtes.

Mandarines. — Les quantités sont relativement importantes par rapport à la demande.

Les mandarines d'Espagne dites « Silver » jouissent de la meilleure cote, viennent ensuite les mandarines d'Italie et seulement après les mandarines ordinaires d'Espagne.

Oranges. — Ventes satisfaisantes mais sans accélération.

#### DATTES

Le marché s'est montré très favorable durant toute la quinzaine écoulée. On admet, généralement, que le prix de la boîte de 9 oz. durant le mois de janvier et les mois suivants variera entre 36 et 60 fr. ou même 48 francs.

Les ventes seront probablement régulières mais très restreintes. Prix pratiqués cette semaine :

Provenance Marseille, la boîte de 9 oz. premières marques, 72 fr.; autres marques, 56 à 60 fr.

Provenance Afrique du Nord, la boîte de 9 oz. 52 à 56 fr.

#### TOMATES

Les dernières tomates du Maroc sont d'une qualité variable, ce qui est normal en fin de saison.

Mais on doit noter une satisfaction générale de la part de tous les commerçants qui se sont intéressés aux tomates du Maroc cette année.

L'homogénéité de la qualité d'un bout à l'autre de la saison et pour toute la production a favorablement impressionné.

Belgique (Bruxelles, 22 décembre) :

#### AGRUMES

Marché insignifiant malgré l'approche des fêtes.

Les arrivages d'Espagne par fer au cours de la semaine ont été de 75 wagons d'oranges, 30 wagons de mandarines et 9 wagons de citrons. Les arrivages par mer sont également importants. Bruxelles importe en vrac généralement pour concurrence Anvers, le transport maritime nécessitant obligatoirement le conditionnement.

Peu de clémentines d'Algérie, la demande est assez réduite; notons quelques billets de numéros 0 et 1 avec une « feuille » généralement employés pour la décoration des magasins de primeurs. Leurs prix sont les suivants :

N° 0 et 1 avec feuille 147 à 154 francs le kilo.

N° 1 sans feuille 119 fr. le kg.

N° 2 sans feuille 91 fr. le kg.

N° 3 sans feuille 84 fr. le kg.

N° 4 sans feuille 63 à 70 fr. le kg.

#### DATTES

Ventes inégales tant en « marchand » que « en extra », boîtes de 9 oz. Prix et demandes stationnaires.

#### ARTICHAUTS

Les artichauts d'Algérie comme ceux de Bretagne ont été réexportés des Halles de Paris. Pas d'envois directs. La vente s'est faite à raison de 70 fr. la pièce.

#### LEGUMES SECS

##### TUNISIE

Fèves 25 — Pois ronds 24-25 — Haricots 20 — Lentilles vertes 35-40 — Lentilles blondes 55-65 — Pois chiches 29-32. (Cie Algérienne de Meunerie)

## DAVID BROWN

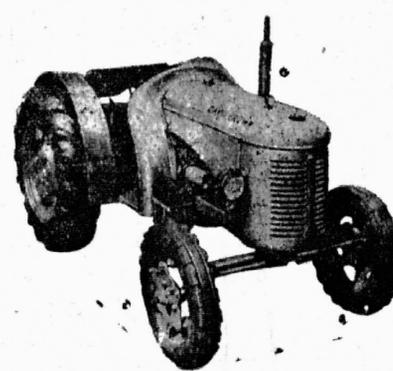
Le tracteur anglais

réalise avec ses 25/35 ch. et sa gamme inégale d'outils portés à relevage hydraulique

Le plus haut coefficient d'utilisation

Essence ou pétrole 4,5 litres à l'heure seulement

DIESEL 2 l. 25 A L'HEURE



### CLAUDE BONNIER

14, Av. de Carthage, TUNIS — Tél. 05.61

Pièces de rechange disponibles

# LIVRES ET REVUES

### SELECTION DES PORTE-GREFFES

FOME I : « Pommières », un volume de 90 pages, 16 planches hors texte. Prix franco : 570 francs (Fédération Nationale de l'Horticulture).

Cet ouvrage, abondamment illustré, s'adresse aux pépiniéristes et arboriculteurs.

Il présente les types de porte-greffes de pommières les plus connus, fait le point des connaissances acquises à la suite des travaux anglais, hollandais et belges et des remarques formulées dans diverses régions.

Chaque type de pommières fait l'objet d'une monographie entourée de clichés faisant ressortir les différents caractères végétatifs.

Œuvre de spécialistes, ce travail facilitera l'identification des différentes lignées de porte-greffes et contribuera au relèvement de la pépinière française.

### LE PECHER

par Norbert Got. Un volume 16 x 25 de 212 pages. Prix franco : 590 francs.

Bon manuel pratique à l'usage des producteurs et pépiniéristes.

Il groupe des données utiles au sujet de la conduite rationnelle de la culture du pêcher, de ses exigences climatiques et agronomiques, des régions de production, variétés, soins d'entretien, taille, récolte, utilisation de la pêche, lutte contre les ennemis des cultures, etc.

### LES OISEAUX DANS LA NATURE

par Paul Barraud. Un volume 14 x 22 de 212 pages, 600 figures. Prix franco : 720 francs.

M. P. Barraud, attaché au Muséum National d'Histoire Naturelle, décrit toutes les espèces d'oiseaux que l'on peut rencontrer en France, en Suisse et en Belgique, à l'exception de quelques espèces extrêmement rares.

L'identification est faite aussi bien d'après la forme et la coloration que d'après les attitudes.

### LES MANGEURS D'AIR !

Il y a des gens qui mangent « l'air » et d'autres qui l'aspirent. Ce sont là deux aspects d'une même maladie : l'aérophagie, maladie du siècle qui implique bien des troubles désagréables. Comment la reconnaître ? Comment en guérir ? Vous le saurez en lisant le numéro de janvier de « GUERIR », la Grande Revue des Maladies Médicales, que vous apprendrez également 3 procédés nouveaux pour calculer les périodes où la femme est féconde, venant ainsi en aide à de nombreux couples jusqu'ici sans enfants.

Dans ce même numéro, vous trouverez des reportages exclusifs sur « GUERIR » : l'un sur la fabrication française des « gammabiolines » du sang, destinées à préserver les enfants de toutes les maladies infectieuses; l'autre sur la « machine à ausculter le cœur » de la diabète, la hernie, les « lunettes invisibles », les pleurites et pleurésies, le pain qu'il faut choisir, l'art pharmaceutique, les détails pratiques sur les sports d'hiver et l'hygiène de l'écolier, des conseils de beauté, notamment sur le traitement des cicatrices, une liste des consultations hospitalières, etc.

Ce numéro de janvier de « GUERIR » est actuellement en vente chez votre marchand de journaux à distance, ainsi que des études sur les diabètes, la hernie, les « lunettes invisibles », les pleurites et pleurésies, le pain qu'il faut choisir, l'art pharmaceutique, les détails pratiques sur les sports d'hiver et l'hygiène de l'écolier, des conseils de beauté, notamment sur le traitement des cicatrices, une liste des consultations hospitalières, etc.

De numéro de janvier de « GUERIR » est actuellement en vente chez votre marchand de journaux à distance, ainsi que des études sur les diabètes, la hernie, les « lunettes invisibles », les pleurites et pleurésies, le pain qu'il faut choisir, l'art pharmaceutique, les détails pratiques sur les sports d'hiver et l'hygiène de l'écolier, des conseils de beauté, notamment sur le traitement des cicatrices, une liste des consultations hospitalières, etc.

### II — DES CONSEILS TOUJOURS UTILES

— Comment choisir votre futur taureau ?

— Comment préserver vos porcelets de l'anémie ?

— Les vaches ont-elles fait de mauvaises crèches ?

— Mais prenez garde à ne pas leur en donner de trop.

— Comment réduire les frais de main-d'œuvre ?

En consultant La Revue de l'Élevage, vous vous rendrez compte que les questions et sur tous les sujets d'actualité.

### III — VOUS AUREZ LES REponses AUX QUESTIONS SUIVANTES :

— Comment obtenir de vos poules une ponte intensive malgré un froid rigoureux ?

— Combien d'œufs peut-on recueillir avec une tonne de nourriture ?

— Comment combattre le canibalisme chez les volailles ?

— Comment utiliser les levures dans les régimes des poulets et des dindons ?

Quelles literes peut-on employer pour assurer le maximum de confort au poulailler en hiver ?

En demandant de notre part à La Revue de l'Élevage le numéro dans lequel il est répondu à toutes ces questions.

A la suite d'un accord spécial entre notre journal et La Revue de l'Élevage, certains de nos lecteurs que tous les sujets d'élevage intéressent recevront gratuitement, sur simple demande, un numéro spécimen habituellement vendu 80 fr. Envoyez de notre part à La Revue de l'Élevage, 14 Rue Notre-Dame-de-Victoires, Paris 2ème, pour profiter gratuitement de cet avantage réservé à nos lecteurs.

### COURS DES VINS

#### TENDANCE GENERALE DU MARCHÉ DES VINS DU MIDI

Nous lisons dans « Le Journal de France Agricole », sous la signature de Maurice Accartès :

La situation générale des marchés semble se stabiliser. Les affaires se traitent par petits lots. La parfaite unité de vues des viticulteurs depuis la crise a permis d'obtenir de bons résultats qui ont abouti à ramener les prix à 280, 290 et 295 francs.

De son côté, le commerce algérien prend position, et la Fédération des Syndicats a voté une motion demandant aux délégués à la commission consultative de la viticulture de prévoir, dans le cadre de la viticulture nationale, une législation complémentaire et spéciale :

- En faveur des vins tirant plus de 11 degrés d'alcool;
- En faveur des vins produits par les viticulteurs qui ont eu des rendements à l'hectare inférieurs à un chiffre donné et dont, de ce fait, la récolte a moins contribué à la surproduction.

Ces deux mesures auraient d'heureux résultats quant à la qualité des vins offerts aux consommateurs, ce qui entraînerait une augmentation profitable à tous les viticulteurs.

D'autre part, au cours de sa réunion, le Conseil d'Administration du Syndicat des Vignerons de Montpellier-Ladève a voté un ordre du jour demandant : l'extension à tous les récoltants des prestations vitiques; la reconnaissance aux types régionaux une contribution au sacrifice commun des « exonérés » du statut viticole.

### Office du Vin de Tunisie

Peu d'affaires depuis quinze jours. Cours inchangés purement nominaux à 285 quai Tunis.

#### CONSUMMATION locale : pas d'affaires pour le moment.

### COURS DU PORC

#### Paris-La Villette (28 décembre)

Les difficultés d'expédition ont joué au maximum, tant sur le marché qu'aux entrées directes et il n'a été noté, depuis lundi, que 7.301 porcs contre 10 à 11.000 deux semaines.

La ferme dont les cours avaient fait preuve jeudi et lundi n'a donc pu que se développer et les cours officiels ont accusé une progression générale de 5 francs au kilo vit, sauf en verrat, les meilleurs porcs à viande se situent entre 192 et 198 fr. Extra, 195; 1re qualité, 190; 2e qualité, 153; 3e qualité, 50.

Tunisie. — La Coopérative des éleveurs de porcs signale que les cours à Tunis n'ont pas subi de changement notable.

### FRUITS ET LEGUMES

#### METROPOLE

Halles centrales de Paris (31 décembre) :

Artichauts d'Af. du N., 100-160; haricots verts d'A. du N., 200-450; pois verts d'A. du N., 60-90; pommes de terre nouvelles d'A. du N., 48-60; citrons, Italie-Espagne, 50-70; d'A. du N., 60-70; clémentines Afr. du N., 100-140; dattes en vrac, 22-50-40; oignons secs, 25-7; oignons frais, 20-6; petits pois, 60-25; patates douces, 16-12; poireaux, 16-3; polvrons, 100-10; pommes de terre grosses, 29-14; radis, 40-35; salades 1er choix (la douzaine), 30-30; tétraogone, 21; tomates, 40-75; endives, 140-130.

#### MAROC

Marché de gros de Casablanca (29 décembre) :

#### LEGUMES

All sec, 130-125; artichauts, 180-90; asperges sauvages, 70-50; betteraves, 22-50-17-50; carottes, 16-7; céleris raves, 60; céleris blanchis, 70-55; choucroute, 25-7; choux rouges, 40; choux-fleurs 2e qualité, 20-5; champignons, 100-60; citrouilles, 10-5; courgettes, petites, 80-40; côtes de blettes, 10-8; épinards, 25-15; fèves, 35; haricots, 280-30; navets, 22-50-40; oignons secs, 25-7; oignons frais, 20-6; petits pois, 60-25; patates douces, 16-12; poireaux, 16-3; polvrons, 100-10; pommes de terre grosses, 29-14; radis, 40-35; salades 1er choix (la douzaine), 30-30; tétraogone, 21; tomates, 40-75; endives, 140-130.

#### FRUITS

Bananes, 100-50; citrons, 20-5; clémentines, 50-10; dattes, 100-80.

### Chronique Vétérinaire

## L'Immunité

### L'avortement contagieux

Parmi les problèmes auxquels, de temps en temps, les fermiers de tous les pays ont eu à faire face, la maladie de brucellose de cette maladie, dans la grande majorité des cas, la maladie a pour origine l'introduction d'une bête malade dans le troupeau. Cette bête infecte la nourriture des autres animaux qui absorbent ainsi le brucella par voie buccale. Le diagnostic de la maladie se fait au moyen d'un test spécial qui permet de détecter la présence d'anticorps dans le sang de l'animal, anticorps dont la production a été stimulée par une attaque du microbe de la maladie.

#### MOYEN DE LUTTE EFFICACE

Le meilleur moyen de lutter contre cette maladie est de donner à l'animal une immunité de très longue durée, ce qui se fait par vaccination. On injecte dans l'animal des souches affaiblies de brucella qui ont perdu le pouvoir de causer la maladie, mais qui sont suffisants pour produire des anticorps. Le vaccin le plus communément employé est la souche 19. Il faut avoir soin de ne pas vacciner une bête déjà atteinte de la maladie car dans ce cas, l'organisme introduit par le vaccin risquerait de trouver des conditions tellement idéales qu'il peut se développer au point de produire l'avortement.

Lorsque la maladie est déjà présente dans le troupeau il est préférable, la plupart du temps, de se débarrasser de l'animal malade. Et, naturellement, il faut avoir soin, toutes les fois que l'on fait l'achat d'une nouvelle bête, de s'assurer qu'elle n'est pas contaminée et seul un test de laboratoire peut le montrer.

#### L'IMMUNITÉ

Tout d'abord, pour comprendre les diverses méthodes de traitement, il convient d'examiner les raisons pour lesquelles des bêtes sont réfractaires à certaines maladies et surlées à d'autres.

Il existe plusieurs genres d'immunité. L'immunité naturelle tout d'abord. Elle est caractéristique, en général chez certaines races d'animaux. Par exemple, la fièvre des porcs ne s'attaque qu'aux porcs. De même la volaille n'est pas sujette à l'anthrax, etc... L'immunité naturelle est donc très souvent héritée. Elle peut toutefois être acquise par contact constant avec la maladie. L'animal s'habitue en quelque sorte aux germes infectieux, et s'arme pour lui résister. L'immunité peut être de longue durée, elle est alors dite active; elle peut être éphémère, et elle est alors dite passive. Dans la lutte contre la maladie, on s'efforce de donner aux animaux une immunité artificielle en se basant sur les connaissances fournies par l'immunité naturelle.

#### LE PRINCIPE DE L'IMMUNITÉ

Le principe de l'immunité est relativement simple. Les organismes qui causent la maladie, que les savants appellent des antigènes, suscitent toujours dans le corps de l'animal infecté des micro-organismes qui ont pour tâche de lutter contre des antigènes. Ces micro-organismes de défense sont les anticorps. Lorsqu'ils sont produits, ils gagnent la bataille, l'animal guérit, et acquiert en même temps une immunité de durée variable. Si les antigènes gagnent, l'animal meurt ou est lésé de façon permanente. L'objet de l'immunisation artificielle est donc de susciter la production d'anticorps de défense en nombre suffisant pour résister à la maladie. Cela se fait en introduisant dans l'organisme des antigènes, mais en ayant soin qu'ils ne soient pas assez forts pour provoquer la maladie. On les introduit donc morts dans certains cas, ou très faiblement affaiblis dans d'autres.

Dans tous les cas, les microbes introduits sont suffisants pour provoquer la production d'organismes de défense, mais pas assez puissants pour provoquer la maladie. Lorsque l'animal est pourvu d'anticorps suffisants, il est alors immunisé, car il est capable de résister à toute attaque réelle de la part des antigènes infectieux.

x x x

#### 'L'AVORTEMENT CONTAGIEUX OU BRUCELLOSE

L'avortement contagieux est une maladie qui se transmet d'animal à animal. Elle est caractérisée par le fait que l'animal malade met au monde, avant terme, un fœtus mort, ou bien, lorsque l'avortement se produit vers la fin de la gestation normale, l'animal met bas un petit trop faible pour survivre. C'est une maladie qui survient à l'heure actuelle, des pertes extrêmement élevées dans les troupeaux. En outre, elle peut donner à l'homme, souvent par absorption du lait, la fièvre ondulante. Cette maladie est d'autant plus grave qu'elle peut rendre la vache stérile pendant longtemps.

### TOPAN

ATTIRE ET TUE TOUS LES ANIMAUX NUISIBLES

En vente : Mme HABIS 74, rue du Portugal - TUNIS

Agent général : A. NAHUM 4, rue d'Algérie - TUNIS

### GROUPES ELECTROGENES

Pour éclairage et force motrice

tous voltages : de 24 à 220 volts

Ets. G. FARRUGIO 21, rue Sidi-el-Khaddar - Tél. 38.52

### PHILIPS

ACHETEZ UN PHILIPS le meilleur poste

Chez GHIANI 15, Av. de Carthage TUNIS

Postes PHILIPS à batterie 6 volts fabrication Hollandaise Lampes Philips 6, 12, 24 et 32 volts pour Wincharger

AVIS D'ADJUDICATION

Le Service de Liquidation procédera en la salle des adjudications, 5, rue de Provence, à Tunis, aux ventes aux enchères publiques ci-après :

1° Le 16 janvier 1951, à 9 heures : Immeuble sis à Hammam-Lif, à l'angle de la route de Tunis à Fort-Saint et de la rue de la Méditerranée, construit sur un terrain de 244 m2, objet du titre foncier n° 39.166 à Villa Jacques I et comprenant un magasin avec arrière-boutique et un logement de deux pièces, cuisine et W.-C. Immeuble loué. Rapport annuel : 42.000 francs environ.

Mise à prix : 500.000 frs — Cautionnement : 125.000 frs

2° Le 17 janvier 1951, à 9 heures : Immeuble de rapport, situé à La Goulette, rue Saint-Cyprien (entrée principale), rue Casavino et impasse Restitue, construit sur un terrain de 391 m2, objet du titre foncier n° 22.949, dénommé « Marsguerra » et composé d'un rez-de-chaussée, comprenant huit magasins; d'un premier étage, comprenant quatre appartements; d'un deuxième étage comprenant un appartement, couvert en terrasse.

Rapport annuel brut : environ 200.000 francs.

Mise à prix : 3.000.000 frs — Cautionnement : 750.000 frs

3° Le 18 janvier 1951, à 9 heures : Une maison de rapport, sise à Tunis, à l'angle de l'avenue de Lyon, n° 23 et de la rue Carrobert, édifée sur un terrain de 229 m2 et comprenant :

- a) rez-de-chaussée avec trois appartements de deux pièces, cuisine et une pièce à usage commercial;
- b) Etage avec un appartement de deux pièces, cuisine, et un appartement de quatre pièces, cuisine, salle de bains.

Terrasse avec cinq buanderies, petite construction légère au fond de la cour, comportant deux pièces, cuisine.

Possibilité de surélévation de deux étages de la maison principale.

Immeuble loué. Rapport annuel : 83.000 francs.

Mise à prix : 1.700.000 frs — Cautionnement : 425.000 frs

Paiement du prix : 1° Jusqu'à un million de francs : dans le mois de l'adjudication, 2° De un million à cinq millions de francs, partie dans le mois de l'adjudication avec minimum de 1000.000 de francs, le solde dans un délai supplémentaire de deux mois.

3° Au-dessus de cinq millions de francs, un tiers dans le mois de l'adjudication, un tiers dans un délai de deux mois, un tiers dans un délai supplémentaire de trois mois, de manière que la totalité du prix soit payée dans un délai de six mois.

Renseignements — Visite des lieux et consultation du cahier des charges : aux bureaux des 2° et 3° Sections, 15, rue St-Charles, à Tunis, tél. 78-34, ou à la Direction du Service de Liquidation, 13, rue Sidi-bou-Mendil, à Tunis, tél. 74-27, 28, 29.

### AVIS D'ADJUDICATION

Le Service de Liquidation procédera en la salle des adjudications, 5, rue de Provence, à Tunis, aux ventes aux enchères publiques ci-après :

1° Le 19 janvier 1951, à 9 heures, en cinq lots et avec faculté de réunion de l'ensemble des lots en fin d'adjudication.

1° LOT : propriété agricole de ha. 38 a. 40 ca., sise au village de Bou-Arkoub, T. F. 10.244, Villa d'Ancona », comprenant divers groupes de bâtiments, une cave de 1.900 hectolitres en 11 caves, 2 ha. de vignes, du cheptel vif et mort.

2° LOT : 2 parcelles de 2 ha. 69 a. 59 ca., à Bou-Arkoub.

3° LOT : 2 ha. 66 indivis sur une parcelle de vigne, T. F. 12.454.

4° LOT : 3 ha. 20 de vigne de Bou-Arkoub, T. F. N° 22.333.

5° LOT : 9 ha. 922 de terrain au droit de replantation en vigne, à Bou-Arkoub.

MISES A PRIX

1° lot : 2.500.000 frs — Cautionnement : 625.000 fr.

2° lot : 400.000 frs — Cautionnement : 100.000 frs

3° lot : 400.000 francs — Cautionnement : 100.000 frs

4° lot : 1.000.000 de frs — Cautionnement : 250.000 frs

2° le mercredi 24 janvier 1951, à 9 heures, avec faculté de réunion des lots.

1° LOT : Propriété agricole de ha. 48 a. 75 ca., sise à Djedida, T. F. 28.778 « San Giuseppe II » et 86.979 « San Calogero », comprenant un bâtiment d'habitation avec dépendances, des terrains de culture, une petite oliveraie et un verger avec puits, canalisations et logement d'ouvrier.

2° LOT : Propriété agricole de ha. 4 a. 50 ca., T. F. 8.076 « Dilliberto Pranzenza » et T. F. 80.761 « Dilliberto Pietrina » et composé entièrement de terrains de culture.

Jouissance immédiate pour les terrains.

La maison est réquisitionnée.

MISES A PRIX

1° lot : 950.000 francs — Cautionnement : 237.500 frs

2° lot : 450.000 francs — Cautionnement : 112.500 frs

Cheptel à reprendre, estimé à : 20.000 francs.

Nota. — Seules pourront participer aux enchères les personnes titulaires de l'autorisation d'acquiescer prévue par les décrets beylicaux des 25 janvier 1942, 31 janvier 1946 et 28 mai 1949 et délivrée par le Contrôleur Civil du lieu de situation de la propriété mise en vente.

Renseignements, visite des lieux et consultation des cahiers des charges, aux bureaux de la 4° Section, 13, rue de Vesoul à Tunis, tél. 00.82, ou à la Direction du Service de Liquidation, 13, rue Sidi-bou-Mendil, à Tunis, tél. 74-27, 28, 29.

### VIGNES AMERICAINES

Société Victorin CHAVE et FILS

Greffés — Racinés Boutures greffables Hybrides

CARPENTRAS (Vaucluse) Tél. 4.74

### APPARTEMENTS disponibles

(5 — 4 et 2 pièces)

Immeuble en co-propriété rue du Portugal

S'adresser SOCIETE TUNISIENNE LAFARGE 10, rue de Hollande - TUNIS Tél. 57-81 à 83

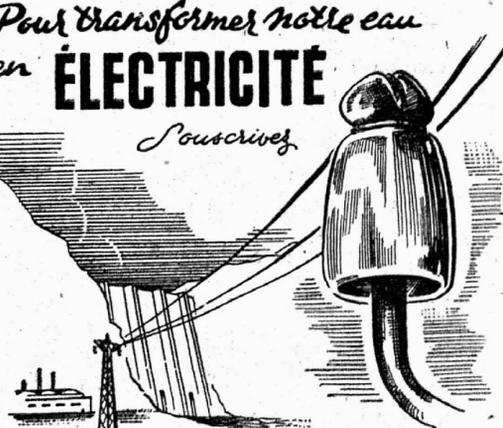
### La S. A. BUBBA et les ÉTS Vve Félix THEBAULT

46, AVENUE DE CARTHAGE

offrent à Messieurs les Agriculteurs leurs meilleurs vœux pour 1951 et les remercient de l'accueil qu'ils ont réservé à la présentation de leur moissonneuse-basseuse à chenilles.

### Pour transformer notre eau en ÉLECTRICITÉ

Souscrivez



### BONS D'EQUIPEMENT

### VOUS ALLEZ VOUS MARIER

PENSEZ A V. DE CHRISTMAS

pour tout ce qui concerne votre Table et vos Cadeaux

Porcelaine - Cristallerie - Argenterie - Argenterie - Argent massif - Faïences - Copie d'ancien - Vaisselle - acier inoxydable - Très belle verrerie ordinaire

Faïence de Quimper Verrerie de Murano MAISON SPÉCIALISÉE 11, R. de Bretagne - Tél. 00.73

### DISPONIBLES

Charrues à Disques

## CASE

à 4 et 5 disques de 72 cm

à relevage automatique et bain d'huile

## MAPAN

48, Avenue de Carthage — TUNIS

### ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES

## GRÊLE INCENDIE ACCIDENTS

BÉTAIL

### MAISON DES AGRICULTEURS

6, Avenue Roustan — TUNIS

### Le Maïs Hybride

L'Association pour l'amélioration de maïs qui dépend de l'Organisation de Ravitaillement et de l'Agriculture des Nations Unies (F.A.O.) vient d'établir un programme, en vue d'encourager en Europe occidentale la culture de variétés de maïs hybrides améliorés. On demande aux savants et aux agronomes des divers pays associés d'échanger des informations et de mettre en commun les résultats de leurs travaux relatifs à la culture des maïs en Europe.

Divers pays d'Europe vont expérimenter des hybrides américains afin de savoir si leur rendement et leur adaptabilité sont supérieurs à ceux des variétés de maïs cultivées localement. En même temps ces pays vont sélectionner des variétés indigènes pures qui seront ultérieurement croisées entre elles pour obtenir des hybrides améliorés.

Pour saisir tout l'intérêt de ce programme, quelques remarques sont nécessaires. Le maïs est probablement originaire de l'Amérique centrale. Les variétés ordinaires ont besoin d'un climat chaud et humide. En outre, il est important de noter que ces rendements élevés ne sont que des rendements de maïs cultivés localement. En même temps ces pays vont sélectionner des variétés indigènes pures qui seront ultérieurement croisées entre elles pour obtenir des hybrides améliorés.

Pendant longtemps les Américains n'ont eu recours qu'à la sélection pour améliorer leur semence de maïs et les mêmes espèces étaient cultivées dans les mêmes régions. Or, depuis ces dernières décades les agronomes des États-Unis ont découvert que les variétés de maïs hybrides avaient souvent, non seulement un rendement supérieur, mais aussi des rendements plus élevés que les variétés pures mais aussi qu'elles s'adaptent à beaucoup mieux aux divers climats. En 1920 pour utiliser ces connaissances nouvelles, on décida aux États-Unis de réaliser un programme d'hybridation du maïs. Il eut un tel succès qu'aujourd'hui 97 % des variétés de maïs cultivées en Amérique sont hybrides. La culture du maïs qui était autrefois cantonnée principalement dans la vallée du Mississippi s'étend maintenant un peu plus vers le nord chaque année.

Le maïs est la céréale la plus riche en protéines et en huile. Cultivé pour le grain, elle fournit un excellent aliment aux hommes et aux animaux. Cultivé pour le fourrage, son rendement est souvent très grand, 50 à 80 tonnes à l'hectare. Grâce aux travaux de l'Association pour l'amélioration du maïs il est probable que les agriculteurs de l'Europe méridionale obtiendront des rendements plus grands en employant un type de maïs hybride choisi, et il est même possible que les agriculteurs du nord de la France et ceux du sud de l'Angleterre puissent disposer de variétés de maïs adaptées à leurs régions tempérées maïs fraîches.

x x x

Nous aimerions savoir ce qu'il peut en être en Tunisie où le service Botanique et Agronomique a acquis des essais expérimentaux.

Nous espérons donner prochainement les résultats de ces expériences qui ne manqueront d'intéresser les agriculteurs de la Régence.

### la « Tunisie Agricole »

le plus fort tirage des Journaux Agricoles de la Régence

Renseignements — Visite des lieux et consultation du cahier des charges : aux bureaux des 2° et 3° Sections, 15, rue St-Charles, à Tunis, tél. 78-34, ou à la Direction du Service de Liquidation, 13, rue Sidi-bou-Mendil, à Tunis, tél. 74-27, 28, 29.

# تونس الفلاحية

لسان جامعة التعاضدات الفلاحية للقطر التونسي وجامعتي

التقانات الفلاحية وتقانات الاختصاصيين الفلاحيين بالقطر التونسي

( اتحاد القطر التونسي للس. ج. ١٠ )

## ساحة

١٩٥١

لقد انتهى عام ١٩٥٠ وباتتهائه قد انطوى نصف قرن كان عبارة عن سلسلة متتابعة الحلقات من الاضطرابات السياسية والاجتماعية ومن الاختراعات الجهنمية والحروب الدموية وكان مظهرا في آن واحد للسرفى العلمى وللفتن بين الناس.

خمسون حولاً اجتمعت في خلالها تباعا وعلى التعاقب وحيانا في آن واحد البراهين الساطعة على حب الخير للانسانية في تجرد وابعاء واقطاع والجرائم الفظيعة التي لا تصدر الا عن الوحشية القاسية الانسانية، وسيقص التاريخ على الاجيال المقبلة ما حواه نصف القرن الذى مضى من شواهد قطعية عن الوطنية الصادقة وكذلك وبيا للامس من مظاهر بارزة ومتعددة للمنازع المادية التي لا تقف عند حد.

اما نحن معشر الفلاحين في هذا القطر التونسي المحروس بعناية الله فقد اجترنا في نصف القرن الذى مضى اعواما طويلة من العمل المضنى لكنه قد ايسع واتمر اذ اضي لاجيا اراض كانت من قبل بورا معطلة وتوطننا بواسطة تحسين الاساليب الزراعية لتنمية الموارد الفلاحية للبلاد ولولا الحرب التي جاءت فغطت ذلك الرقى ولولا الجفاف الذى اصاب البلاد لكثت النتائج موصولة ولكانت الغاية احمد واعظم.

اما عام ١٩٥٠ الذى عقب سنة خصبة الانتاج فان لنا ان نعتبره عاما حسنا ايضا لولا انه قد امتاز بحلول عدة كوارث اضررت الصابة في عدة جهات كنزول الحجر وتهطل الامطار الغزيرة وقد كان من نتيجة فيضان المياه في بعض الجهات ان قضى على الجهود المتواصلة وحطمت الآمال المعلقة على الصابات او حطت من مقاديرها حطاً ذا بال وانتهكت الارض التي تدفقت عليها المياه فانلت ما بها من زرع وضرع، ولنقل بين قوسين ان هذه التكبث قد احسن بفعولها السيئى المتسوغون للاراضى الفلاحية اكثر من غيرهم نظرا لوفرة التكاليف المحمولة عليهم.

وفي الميدان الاقتصادى قد كان عام ١٩٥٠ عام نشاط متسع النطاق بسبب المؤتمرات والاجتماعات العديدة التي اتفقت في خلاله سواء فيما يخص غرامة الزياتين او القوارض او التمور او فيما يخص ترويج ونقل منتوجاتنا عليهم.

وفي الميدان الاقتصادى قد كان عام ١٩٥٠ عام نشاط متسع النطاق بسبب المؤتمرات والاجتماعات العديدة التي اتفقت في خلاله سواء فيما يخص غرامة الزياتين او القوارض او التمور او فيما يخص ترويج ونقل منتوجاتنا عليهم.

(تونس الفلاحية)

المغرب الأقصى يسعى في ترويج قموحه وافرة من القموح المغربية فضلت بعد ان انحل الديوان الشريفى للتجارة مع الحلفاء، والظاهر ان الاسعار المطلوبة ليست مشغلة لانه يكفي فيها الا تكون دون الثمن الاعلى المتكلفة به البضاعة

المغرب الأقصى يسعى في ترويج قموحه وافرة من القموح المغربية فضلت بعد ان انحل الديوان الشريفى للتجارة مع الحلفاء، والظاهر ان الاسعار المطلوبة ليست مشغلة لانه يكفي فيها الا تكون دون الثمن الاعلى المتكلفة به البضاعة

# الحالة التي عليها سوانى النخيل بالمغرب الأقصى

اطلنا على فصل في الموضوع اعلاه كته. م. ب. يوفيلان المهندس الفلاحي بمجلة « افريكولتور » وبتصفح ما جاء فيه ادركنا اليون الفسيح الموجود بين غاية زراع النخيل ومنتجى التمور ببلادنا بتلك الممار الطيبة الشبهة وبين الحالة البدائية الساذجة التي يبدو عليها جنى التمور وجمعها وتطريفها ووسقتها في القطر المغربى الشقيق، فحمدنا الله على الرقى الذى وصلته بلادنا في هذا المضمار ولا نطلب من الله الا ان يلهم المستغلين بالنخل والتمور في المغرب الأقصى لما فيه خيرهم ويصبرهم لتوخى الطرز العصرية فيما هم مقبلون عليه ومشتغلون به حتى يرتفع صيتهم بين الاقطار وينالوا عن انتاجهم الرواج الذى يعصمه من البوار ويحقق لهم ولوطنهم الرفاهية والازدهار.

قال الكاتب : « يجوز لنا ان نقول ان سوانى النخيل في المغرب الأقصى هي في مجموعها على حالة اهمال يكاد يكون عاما شاملا » ، وان اسباب هذا الاهمال هي على الاخص اقتصادية، فقد تبين ان الجيوب قد اعطت بسبب ظروف استثنائية نتائج احسن من النخل وخسوا اسرع مما تعطيه النخل، ومن المعلوم ان النخلة يلزمها عشرة اعوام لكي تطعم بصورة عادية، ونظرا لضيق مساحات الملكية في اغلب الجهات فان الفلاح لا يملك عادة الا عددا قليلا من النخيل، فهو يحجم والحالة ما ذكر عن غراسة اصول جديدة ويؤثر عليها تجريب حظه في زراعة الجيوب التي تصدق عليه في اعوام الحصب الحبر والوفر الكثير.

على ان اهمال الاهلى للنخيل يتمثل في ثلاثة امور : سوء الابنات ونقص العناية بالزراعة وجمع الصابة بصورة رديئة للغاية. فاما الابنات فانه يقع خاصة بواسطة بذر النوى والنوى لا يثبت على وتيرة واحدة وفي كل موضع وضع فيه، ومن هنا يبدو في السوانى تشوش في ترتيب الاشجار لا يساعد ابدا على الانمار وتنمية المحاصيل، علاوة عن انك تجد في الغرس الواحد اشجارا متباينة من حيث النوع وموزعة على الارض بكيفية تمنع وحدها القيام باى عمل منتظم.

واذا ما اتاح الله لتلك الشجرة البائسة المسكينة الحياة فان صاحبها لا يمن عليها بغير الشقى وانه ليقضى عليها بان تعيش في غابة كثيفة من الطلع الضيد الذى هيئات ان يمس بالزبر والتهديب بدعوى انه مفيد للشجرة لانه يحافظ على رطوبة الارض. وفي الواقع ان هذه الفروع التي كان من الواجب ان تقص وتغرس لتنمية عدد النخيل كما هو الشأن في سوانى الجزائر والقطر التونسي المعنى بها غابة صالحة لا تصلع في المغرب الأقصى الا لاستفاد موارد الارض من المياه ومن المواد المغذية بحيث انها لا تترك للاهل ما يقاومه بصورة لائقة، ولا حاجة لنا للقول بان النخيل لا تقبر اصلا في المغرب ولا تشملها ادنى عناية زراعية ايا كان نوعها. وهذا ما جعل الانتاج دائما ضئيلا وليس من النادر ان تعطى الشجرة من واحد الى ثلاثة كيلو فقط من الثمار، وقد وصف احد الظرفاء شجرة النخيل في المغرب بقوله : « انها شجرة الغروب كما شاعت وشاء لها الهوى.

ولا تسئل بعد ذلك عن كيفية وضع عبايد التمر في القفاف او حفظها في الجرات بعد دوسها ولا يروج من هذه البضاعة في شمال المغرب الا كميات قليلة من التمور اتقنت العناية بها وحفظت في حجرات مغلقة وفي مامن من تقلبات الطقس والحشرات ثم توضع في قراطيل من القصب وتجتاز عبر جبال الاطلس لتباع في الشمال.

على ان هذه الغلال الممتازة هي راجعة في الغالب لتجار في الشمال اقتنوها بواسطة التسبيق على الصابة بشمن بخس في آخر الربع بحيث ان الريح المنجر عن اتقان العناية بها لا يعود بادنى فائدة على المنتج الا على بل هو ينحدر باجمعه ليجب التاجر.

## سوق زيت الزيتون

في بلاد البلجيك

كانت بلاد البلجيك تستورد قبل الحرب من ٣٠٠ الى ٥٠٠ طن من زيت الزيتون في كل سنة، وقد توقف التوريد بعد الحرب بصورة عملية نتيجة لتسكير الزيت بشمن هو اقل بكثير من الشمن الحقيقي للبضاعة. ولم يمكن استئناس شئ من حركة التوريد الا في مارس ١٩٤٩ اي عند ما لقي التسكير، ومع ذلك فلم يورد بلجيكيا في خلال عام ١٩٤٩ الا ٢٢٥ طن فقط اي دون متوسط توريدات ما قبل الحرب، وبالنسبة للشهر الاول من سنة ١٩٥٠ لم يبلغ حجم التوريدات المائة طن.

وفي الواقع ان المستهلك البلجيكى يؤثر التزود بزيت الكاكوية الذى يتسلمه بائع الجملة من المعصرة بشمن قدره ٢٣ فرنك للكيلو فيسببه بالتفصيل بحساب ٣٢ فرنكا للنترة والمستهلكون القلائل الذين يعرفون زيت الزيتون ويقدرونه حق قدره يطلبون زيوتا مقصرة خالية من طعم الثمرة من نوع زيوت « ريفارا » الحلوة او الباردة في الخلاوة. وقد كان من نتيجة الحوادث العالمية الاخيرة ان اندفع المستهلك البلجيكى اندفاعا كبيرا للتزود من المواد الغذائية قصد تكوين مخدرات عائلية احتياطيا للطوارئ وقد كان هذا الاقبال غير المتعاد سببا في افراغ المخازن والمستودعات من كثير من المواد وفي مقدمتها زيت الزيتون

والنتائج الكيميائية «

ب. يوفيلان المهندس الفلاحي بمجلة « افريكولتور » وبتصفح ما جاء فيه ادركنا اليون الفسيح الموجود بين غاية زراع النخيل ومنتجى التمور ببلادنا بتلك الممار الطيبة الشبهة وبين الحالة البدائية الساذجة التي يبدو عليها جنى التمور وجمعها وتطريفها ووسقتها في القطر المغربى الشقيق، فحمدنا الله على الرقى الذى وصلته بلادنا في هذا المضمار ولا نطلب من الله الا ان يلهم المستغلين بالنخل والتمور في المغرب الأقصى لما فيه خيرهم ويصبرهم لتوخى الطرز العصرية فيما هم مقبلون عليه ومشتغلون به حتى يرتفع صيتهم بين الاقطار وينالوا عن انتاجهم الرواج الذى يعصمه من البوار ويحقق لهم ولوطنهم الرفاهية والازدهار.

قال الكاتب : « يجوز لنا ان نقول ان سوانى النخيل في المغرب الأقصى هي في مجموعها على حالة اهمال يكاد يكون عاما شاملا » ، وان اسباب هذا الاهمال هي على الاخص اقتصادية، فقد تبين ان الجيوب قد اعطت بسبب ظروف استثنائية نتائج احسن من النخل وخسوا اسرع مما تعطيه النخل، ومن المعلوم ان النخلة يلزمها عشرة اعوام لكي تطعم بصورة عادية، ونظرا لضيق مساحات الملكية في اغلب الجهات فان الفلاح لا يملك عادة الا عددا قليلا من النخيل، فهو يحجم والحالة ما ذكر عن غراسة اصول جديدة ويؤثر عليها تجريب حظه في زراعة الجيوب التي تصدق عليه في اعوام الحصب الحبر والوفر الكثير.

ب. يوفيلان المهندس الفلاحي بمجلة « افريكولتور » وبتصفح ما جاء فيه ادركنا اليون الفسيح الموجود بين غاية زراع النخيل ومنتجى التمور ببلادنا بتلك الممار الطيبة الشبهة وبين الحالة البدائية الساذجة التي يبدو عليها جنى التمور وجمعها وتطريفها ووسقتها في القطر المغربى الشقيق، فحمدنا الله على الرقى الذى وصلته بلادنا في هذا المضمار ولا نطلب من الله الا ان يلهم المستغلين بالنخل والتمور في المغرب الأقصى لما فيه خيرهم ويصبرهم لتوخى الطرز العصرية فيما هم مقبلون عليه ومشتغلون به حتى يرتفع صيتهم بين الاقطار وينالوا عن انتاجهم الرواج الذى يعصمه من البوار ويحقق لهم ولوطنهم الرفاهية والازدهار.

ب. يوفيلان المهندس الفلاحي بمجلة « افريكولتور » وبتصفح ما جاء فيه ادركنا اليون الفسيح الموجود بين غاية زراع النخيل ومنتجى التمور ببلادنا بتلك الممار الطيبة الشبهة وبين الحالة البدائية الساذجة التي يبدو عليها جنى التمور وجمعها وتطريفها ووسقتها في القطر المغربى الشقيق، فحمدنا الله على الرقى الذى وصلته بلادنا في هذا المضمار ولا نطلب من الله الا ان يلهم المستغلين بالنخل والتمور في المغرب الأقصى لما فيه خيرهم ويصبرهم لتوخى الطرز العصرية فيما هم مقبلون عليه ومشتغلون به حتى يرتفع صيتهم بين الاقطار وينالوا عن انتاجهم الرواج الذى يعصمه من البوار ويحقق لهم ولوطنهم الرفاهية والازدهار.

ب. يوفيلان المهندس الفلاحي بمجلة « افريكولتور » وبتصفح ما جاء فيه ادركنا اليون الفسيح الموجود بين غاية زراع النخيل ومنتجى التمور ببلادنا بتلك الممار الطيبة الشبهة وبين الحالة البدائية الساذجة التي يبدو عليها جنى التمور وجمعها وتطريفها ووسقتها في القطر المغربى الشقيق، فحمدنا الله على الرقى الذى وصلته بلادنا في هذا المضمار ولا نطلب من الله الا ان يلهم المستغلين بالنخل والتمور في المغرب الأقصى لما فيه خيرهم ويصبرهم لتوخى الطرز العصرية فيما هم مقبلون عليه ومشتغلون به حتى يرتفع صيتهم بين الاقطار وينالوا عن انتاجهم الرواج الذى يعصمه من البوار ويحقق لهم ولوطنهم الرفاهية والازدهار.

ب. يوفيلان المهندس الفلاحي بمجلة « افريكولتور » وبتصفح ما جاء فيه ادركنا اليون الفسيح الموجود بين غاية زراع النخيل ومنتجى التمور ببلادنا بتلك الممار الطيبة الشبهة وبين الحالة البدائية الساذجة التي يبدو عليها جنى التمور وجمعها وتطريفها ووسقتها في القطر المغربى الشقيق، فحمدنا الله على الرقى الذى وصلته بلادنا في هذا المضمار ولا نطلب من الله الا ان يلهم المستغلين بالنخل والتمور في المغرب الأقصى لما فيه خيرهم ويصبرهم لتوخى الطرز العصرية فيما هم مقبلون عليه ومشتغلون به حتى يرتفع صيتهم بين الاقطار وينالوا عن انتاجهم الرواج الذى يعصمه من البوار ويحقق لهم ولوطنهم الرفاهية والازدهار.

## انباء عن الجيوب في العالم

اسبانيا - تقدر صابة القمح في عام ١٩٥٠ بنحو ٣٠ مليون قنطار مقابل ٢٥ مليون في العام الفارط ومقابل معدل قدره ٣٨ مليون في اعوام ما قبل الحرب، ولا يمكن ابطال تقسيط الحيز الا اذا حصل من الصابة ٥٠ مليون قنطار وقد تسيرت بذور الحريف بسبب الامطار التي نزلت وانفجرت بها ازمة الحفاف.

ايطاليا - ابرمت ايطاليا في ميدان التجارة الخارجية اتفقا مع روسيا السوفياتية لتسليم ٢٠٠٠٠٠ طن من القمح وابرمت اتفاقات اخرى مع المجر وسوريا والباكستان في شان كميات اخرى غير معينة. ومن جهة اخرى فانه ينتظر ورود ٣٠٠٠٠٠ طن من قمح البلاتا من الصابة القديمة و٥٠٠٠٠٠ طن من الصابة الجديدة علاوة عن مائة الف طن اشترت من الكنادا. ولا يزال الامل معلقا على حصول صابة حسنة من الارز منها جانب سيخص التصدير ويكون لفرنسا نصيب منه اذا قدر للمذاكرات الجارية الآن بين البلدين ان تحظى بالنجاح. رومانيا - اخبروا باستئناس العلائق التجارية بين مصر ورومانيا بحيث ان رومانيا ستورد لصر البترول والماشية والحبوب مقابل القطن الخام والارز وغيرهما من المنتوجات الصربية المجر - بسبب القحط المتسبب عن الجفاف قد اضطرت الحكومة المجرية لارجاع العمل

ب. يوفيلان المهندس الفلاحي بمجلة « افريكولتور » وبتصفح ما جاء فيه ادركنا اليون الفسيح الموجود بين غاية زراع النخيل ومنتجى التمور ببلادنا بتلك الممار الطيبة الشبهة وبين الحالة البدائية الساذجة التي يبدو عليها جنى التمور وجمعها وتطريفها ووسقتها في القطر المغربى الشقيق، فحمدنا الله على الرقى الذى وصلته بلادنا في هذا المضمار ولا نطلب من الله الا ان يلهم المستغلين بالنخل والتمور في المغرب الأقصى لما فيه خيرهم ويصبرهم لتوخى الطرز العصرية فيما هم مقبلون عليه ومشتغلون به حتى يرتفع صيتهم بين الاقطار وينالوا عن انتاجهم الرواج الذى يعصمه من البوار ويحقق لهم ولوطنهم الرفاهية والازدهار.

ب. يوفيلان المهندس الفلاحي بمجلة « افريكولتور » وبتصفح ما جاء فيه ادركنا اليون الفسيح الموجود بين غاية زراع النخيل ومنتجى التمور ببلادنا بتلك الممار الطيبة الشبهة وبين الحالة البدائية الساذجة التي يبدو عليها جنى التمور وجمعها وتطريفها ووسقتها في القطر المغربى الشقيق، فحمدنا الله على الرقى الذى وصلته بلادنا في هذا المضمار ولا نطلب من الله الا ان يلهم المستغلين بالنخل والتمور في المغرب الأقصى لما فيه خيرهم ويصبرهم لتوخى الطرز العصرية فيما هم مقبلون عليه ومشتغلون به حتى يرتفع صيتهم بين الاقطار وينالوا عن انتاجهم الرواج الذى يعصمه من البوار ويحقق لهم ولوطنهم الرفاهية والازدهار.

## لتجديد جهازات التصنيع



اكتتبوا وقتك التجهيز